

SEPE LA GRANDE CONTREE

1, rue de Berne
67300 SCHILTIGHEIM

Annexe V

PJ N°7 SELON LE DOCUMENT CERFA 15964*01

CONCERTATION PREALABLE ET COMMUNICATION AUTOUR DU PROJET

PROJET EOLIEN LA GRANDE CONTREE

Commune de Charleville
Département de la Marne (51)



BUREAU D'ÉTUDES JACQUEL & CHATILLON

Environnement et Energies
www.be-jc.com

Réalisation du dossier :

Bureau d'Études JACQUEL & CHATILLON
3, Quai des Arts
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél. : 03.26.21.01.97

NOVEMBRE 2020

PREAMBULE

Ce document s'inscrit dans la démarche de concertation préalable dans le cadre du projet éolien « La Grande Contrée ».

Ce dossier retrace toutes les actions qui ont été mises en place par Ostwind et les élus de la commune concernée par le projet, pour développer un projet en cohérence avec le territoire et avec la meilleure acceptabilité possible. La participation du public dans le développement des projets d'aménagement du territoire fait partie de la philosophie d'Ostwind et rejoint l'engouement actuel pour les projets dit citoyens.

Ainsi, ce dossier permet d'expliquer quels moyens ont été mis en place par le porteur de projet pour permettre d'informer, concerter et faire participer tous les acteurs locaux concernés par le projet éolien (élus, associations, administrations, populations). Ces échanges ont débuté dès la première rencontre avec les élus du territoire en **2014** et continueront pendant toute la durée de vie du parc (construction, exploitation, repowering ou bien démantèlement).

Cette concertation a permis de travailler conjointement avec les acteurs sur l'ensemble des caractéristiques principales du projet comme : le choix des meilleures zones d'études, de scénarios d'implantation éolien, des mesures d'accompagnements ou simplement d'informer régulièrement ces acteurs de l'avancée du projet.

LA CONCERTATION PREALABLE

La concertation préalable est une démarche engagée par Ostwind pour répondre aux mieux aux exigences du territoire. Elle suit comme ligne de conduite l'article L.121-15 du Code de l'environnement qui explique que la concertation préalable passe par l'information puis la participation du public.

L'information passe par la transmission de renseignements à quelqu'un ou à un groupe au sujet de quelque chose. C'est-à-dire transmettre aux élus, acteurs locaux et à la population les renseignements nécessaires à propos de l'avancée du projet.

La **participation** de tous les acteurs locaux consiste à :

- Laisser la possibilité **d'accéder aux informations** pertinentes
- Avoir **assez de temps** pour formuler une proposition
- **Être informé de la manière dont on a tenu compte de leurs informations**

Cette concertation préalable est facultative. Toutefois, dans un souci de meilleure acceptabilité et de transparence, Ostwind a décidé de faire appel à cette démarche pour chacun de ces projets.

Ainsi, le but de cette concertation préalable est double :

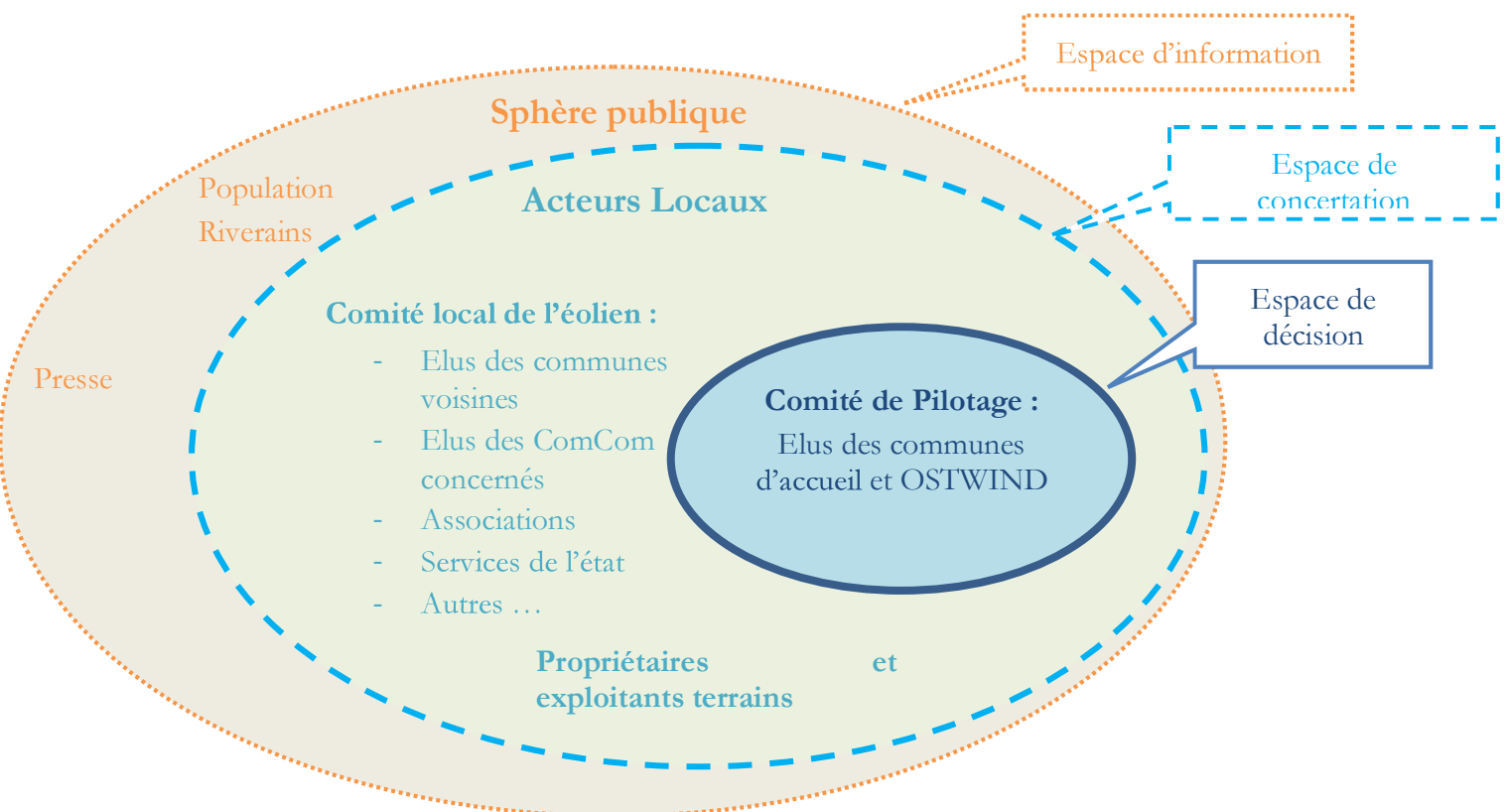
- Comprendre le territoire en amont pour pouvoir développer un projet en accord avec celui-ci.
- Intégrer au mieux toutes les exigences et remarques des acteurs locaux au projet.

LA DEMARCHE

Ainsi, avec méthode et pédagogie, OSTWIND engage tout au long du projet et en toute transparence la communication et la concertation avec les acteurs du territoire – élus, administrations, population, propriétaires terriens, agriculteurs et associations. Pour légitimer l'aboutissement du projet, elle met en place et anime différents groupes de travail, chargés de recueillir et d'intégrer les sensibilités des populations et des associations dans la conception du projet, et ceci dès le début de son développement. Membre de France Energie Eolienne et du Syndicat des Énergies Renouvelables, l'entreprise bénéficie en général d'une légitimité reconnue auprès de ses interlocuteurs.

La concertation peut s'analyser selon trois sphères :

- La sphère décisionnelle : c'est le **comité de pilotage** avec les élus de la commune et Ostwind qui forme **l'espace de décision**
- La sphère locale : ce sont les **acteurs locaux** qui regroupent élus des communes voisines et de la communauté de communes, les associations, les services de l'état, les propriétaires et exploitants terrains qui forment **l'espace de concertation**
- La **sphère publique** qui correspond à toute la population, les riverains des projets et la presse qui forme **l'espace d'information**



Pour ces trois sphères, la concertation est rythmée en majorité par **deux temps forts** :

- **A la fin de l'état initial** : présentation des études et réflexions sur les différentes zones d'études
- **A la fin des études** : présentation de l'implantation des éoliennes

Ce projet éolien a bénéficié d'un suivi et d'une démarche participative toute particulière, et ceci, tout au long de son développement.

Les élus ont été les décideurs de chaque choix technique dans la définition du projet, sur la base des analyses menées par les bureaux d'études.

De plus, les élus communautaires ont tenu à bénéficier de l'acceptation entière de la démarche des conseils municipaux concernés mais également de la population.

Les paragraphes suivants retracent l'historique, dans l'ordre chronologique, de cette concertation ainsi que la communication mise en place autour de ce projet.

LES DEMARCHES

○ Juin 2014 : Permanence publique à Charleville

Présentation du projet éolien de la Butte de Soigny (une éolienne sur le territoire de Charleville) et exposition des perspectives d'évolution.

○ Aout 2015 : bulletin d'information n°1

Diffusion d'un bulletin d'information communal, informant la population que la commune présente des zones intéressantes pour mener un nouveau développement éolien sur son territoire.

○ Septembre 2015 : Rencontre avec le président de la communauté de communes

Échange avec M. Dhuicq concernant sa vision sur le développement éolien à l'échelle de l'intercommunalité et discussion sur son avis concernant un nouveau développement éolien sur la commune de Charleville. M. Dhuicq ayant un avis favorable sur l'éolien, il suivra l'avis de la commune.

- **Novembre 2015 : Rencontre avec la LPO**

Échange avec M. Soufflot concernant l'enjeu sur la biodiversité. M. Soufflot nous informe qu'aucun couloir migratoire n'est identifié dans le secteur, aussi l'impact sur cette dernière devrait être faible.

- **19/01/2016 : Intervention devant l'ensemble des membres du conseil municipal**

Ordre du jour :

- Rappel de l'historique des projets éoliens sur la commune et les communes voisines
- Présentation du nouveau potentiel éolien du territoire

- **Janvier 2016 : bulletin d'information n°2**

Diffusion d'un bulletin d'information communal informant la population des perspectives éoliennes de la commune.

Ce bulletin a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de Charleville.



NUMERO 60 HIVER 2015-2016

LE CAROLOPOLITAIN

BULLETIN D'INFORMATION
TRIMESTRIEL DE LA COMMUNE DE CHARLEVILLE

LES VOEUX DU MAIRE POUR L'ANNÉE 2016

Monsieur le Maire et ses conseillers présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2016 à l'ensemble des habitants de Charleville ainsi qu'à leurs familles et amis.

Samedi 23 janvier, M le Maire et le Conseil Municipal ont invité l'ensemble des carolopolitains pour fêter l'entrée dans cette nouvelle année.



De droite à gauche : Mme BERAT, M DHUICQ, Thierry LEBON et Jean-Paul CLOZIER

Thierry LEBON a tout d'abord remercié les invités présents et particulièrement :
Mme Danielle BERAT, nouvelle Conseillère Départementale de la Marne et Maire de VAUCHAMPS,

M Etienne DHUICQ, Président de la CCBC et Maire de MONTMIRAIL,

M Raymond CHAUVET, Vice-Président de la CCBC et Maire de LA VILLENEUVE LES CHARLEVILLE,

M Denis BERTIN, nouveau Président du Comité des fêtes de Charleville absent aujourd'hui et représenté par son vice-président M Jean-Paul CLOZIER.

Cette manifestation, qui fête sa 15^{ème} édition, est pour M LEBON, au nom du conseil municipal, l'occasion de présenter ses meilleurs vœux aux habitants de Charleville et à leurs familles et de donner quelques informations sur la vie de notre village.

Elle est pour les Carolopolitaines et les Carolopolitains l'occasion de se rencontrer et de partager le verre de l'amitié et la galette des rois offerts par la Municipalité.

Suite page 4

ceux en projet :

• Les travaux d'implantation du parc éolien de la Brie Champenoise sont terminés avec la pose des dernières pales le 9 juillet. La société Enertrag a renforcé la voirie qui relie Charleville à Corfélix. Après une période de contrôles et de réglages la production d'électricité renouvelable sur notre commune est enfin une réalité. Depuis cette mise en service, elles ont tourné presque tous les jours. Dès 2016, les retombées financières pour la commune seront importantes.

• Le projet éolien de la butte de Soigny porté par la société Ostwind avance. Une seule éolienne sera implantée sur Charleville sur un total de 7 machines.

• Cette société nous a proposé d'étudier la mise en place d'un nouveau parc exclusivement sur notre commune dans un périmètre situé entre le Clos le Roi et le Bout de la Ville. Mardi dernier, elle l'a présenté aux élus de Charleville. Ils seront amenés à prendre une décision prochainement.

• 2015 aura été également l'année des travaux d'entretien sur notre église : le 15 janvier le conseil municipal a décidé d'effectuer les travaux de reprise des vitraux et des menuiseries très affectés par le temps. Fin décembre, les travaux étaient réalisés, les subventions représentant près de 60% ont été accordées et en grande partie encaissées et les 2 entreprises étaient réglées. Les bâtiments de

Sommaire

- 1 Les vœux du Maire pour l'année 2016
Agenda
- 2 Réunion du Conseil Municipal, séance du 05 novembre 2015
Noël des enfants 2015
Le colis des Anciens
- 3 14 novembre - Le test du grand Est !
Atelier « Jeux de société »
Elections régionales
Facebook au Comité des Fêtes
- 4 Les vœux du Maire pour l'année 2016
(suite de la page 1)

Agenda

Comité des Fêtes :

-Assemblée Générale le 27 février à 18 heures, salle du Comité.

-Chasse aux oeufs le 28 mars à 10 heures, RdV place de l'Eglise.

- Février 2016 : Délibération du conseil municipal afin de mener un nouveau développement sur la commune.
- 6 décembre 2016 : Signature d'une charte morale d'engagement

Mardi 6 décembre, M. Dhuicq (président de la Cdc), Monsieur Vié (vice-président en charge des ENR), M. Lebon (Maire de Charleville) et M. Durand (1^{er} adjoint et signataire du document) se sont réunis afin de signer avec la société Ostwind International SAS une charte morale de partenariat.

Pour la collectivité, que le développeur accompagne pour l'implantation d'un parc éolien, cette charte est l'occasion de redéfinir les conditions du partenariat et de rappeler la volonté de transparence, de communication et de concertation avec tous les acteurs locaux.



- 13 janvier 2017 : Vœux du maire – annonce de la tenue d’une permanence sur l’éolien

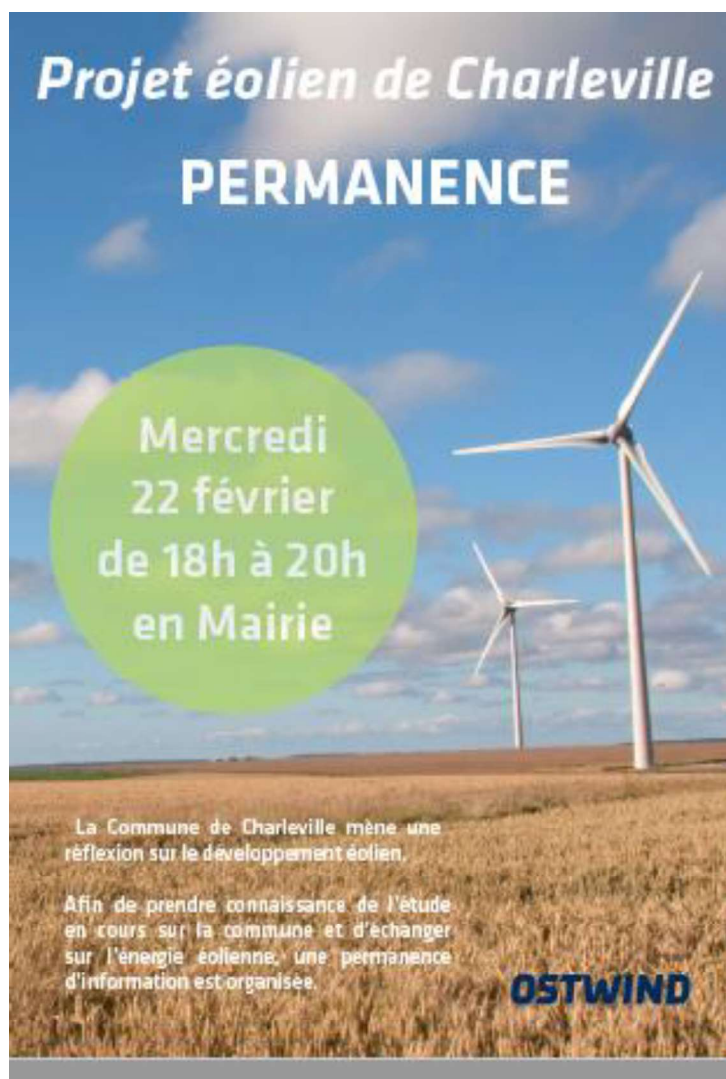
Un projet de parc éolien

Charleville Thierry Lebon, maire de Charleville, a présenté ses vœux à la population en présence des conseillers municipaux, de Danielle Bérat conseillère départementale, Etienne Dhuicq président de la communauté de communes. Le premier magistrat a rapporté : « Les travaux du projet éolien de la Butte de Soigny, porté par la société Ostwind, ne démarreront qu'en 2018 avec une éolienne implantée sur le territoire de Charleville. Cette société a été retenue par le conseil pour étudier la mise en place d'un nouveau parc, exclusivement sur notre commune dans un périmètre situé entre Le Clos le Roi et le Bout de la Ville. Les propriétaires ont été contactés en 2016. Les habitants seront informés par le biais de permanences. La première est prévue le 22 février. » Des travaux au Clos le Roi sont en cours, la commune a acquis les parcelles nécessaires à l'élargissement du domaine public. Le SIEM a prévu des travaux d'enfouissement du réseau électrique, une bonne occasion pour intégrer également le réseau téléphonique et refaire l'éclairage public. Autre chantier programmé en 2017, une partie de la couverture de la mairie sera rénovée et c'est une entreprise de la commune qui a été retenue. ■



- 23 janvier 2017 : échange avec la DREAL à Reims, présentation de quelques photomontages

- Fin janvier 2017 : Distribution du journal communal ainsi que des flyers annonçant la tenue d'une permanence en mairie :



distribution flyer

commune de charleville <commune-de-charleville@orange.fr>

Envoyé : jeu. 26/01/2017 18:37

À : Cédric LACHENAL

Monsieur,

Je donne suite à votre demande et atteste que les flyers relatifs à la permanence que vous organiserez prochainement en mairie de Charleville ont été distribués dans toutes les boîtes aux lettres des résidents de la commune le 25 janvier 2017.

Cordialement,
Thierry Lebon

Maire de Charleville

-
-
-
-

- Février 2017 : Échange et concertation avec Monsieur Flobert (Château de la Noue)

Échange et réalisation de PHM depuis le château et son allée.

- 20 février 2017 : Bulletin d'information



NUMERO 64 HIVER 2016-2017

LE CAROLOPOLITAIN

BULLETIN D'INFORMATION
TRIMESTRIEL DE LA COMMUNE DE CHARLEVILLE

LES VOEUX DU MAIRE DU 07 JANVIER 2017

Election Présidentielle
les 23 avril et 07 mai 2017
de 8 h à 19 h
La carte d'électeur et surtout
une pièce d'identité officielle
sont obligatoires.

Sommaire

- 1 Les vœux du Maire du 7 janvier 2017
Election Présidentielle
Agenda
- 2 Réunion du Conseil Municipal
Le culte des Anciens du 17 décembre
- 3 Projet pédagogique 2016-2017
Porte ouverte sur l'informatique à
l'école
Le nom des enfants au Parc du Maraie
de Romilly
Les carnets du Carolopolitain
- 4 Les vœux du Maire du 7 janvier 2017
(suite de la page 1)

Agenda

Eoliennes :
- Réunion publique d'information
le 22 février 2017

Comité des Fêtes :
- Assemblée Générale le 04 mars
2017 à 18 heures, salle du Comité.
- Chasse aux oeufs le 17 avril à
10 heures, RdV place de l'Eglise.

Cette manifestation fête sa 16^{ème} édition. C'est l'occasion pour Thierry LEBON, maire de Charleville, au nom du Conseil Municipal, de présenter ses meilleurs vœux aux



De droite à gauche : Jean-Paul CLOZIER (CdFêtes), Mme BERAT (département), Thierry LEBON (maire), M CHAUVET (maire de La Villeneuve), M DHUICQ (CCBC)

habitants et à leurs familles et de donner quelques informations sur la vie de notre village.

Décès de M Gérard TEISSIER
Avant de dresser le bilan de l'année 2016 et de présenter les projets de la commune pour 2017, M le maire souhaite que nous ayons tous une pensée pour Gérard TEISSIER, décédé le 23 juin.
Il y tient à titre personnel bien sûr mais également et surtout au nom de la commune.
Adjoint au maire et membre actif du comité des fêtes, il aura fait partie des initiateurs et des réalisateurs de la plupart des activités de notre commune. Il a entre autre largement participé à la réfection de cette salle dans laquelle la manifestation se tient aujourd'hui.

Suite page 4

- Page 1 -

Réunion du conseil municipal

Séance du 01 décembre 2016

• **Virements de crédits :**

Considérant que pour procéder aux ajustements budgétaires nécessaires en fin d'année, il convient de procéder à des virements de crédits, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de procéder à ces virements de crédits.

• **Dématérialisation des flux – acquisition de modules informatiques et certification électronique :**

Les collectivités territoriales doivent dématérialiser leurs échanges (flux comptables) avec la trésorerie dès le 1er janvier 2017 et prochainement avec les services préfectoraux, et cette évolution implique l'acquisition d'un module complémentaire « tiers de télétransmission » et d'un certificat de signature électronique.

Le Conseil Municipal accepte la proposition financière de JVS-Mairistem étendue à l'Association Foncière, qui s'élève au total à 216 € TTC en investissement et à 708 € en fonctionnement et précise que l'Association Foncière remboursera à la commune sa quote-part soit 484,80 €.

• **Signature d'une convention avec la Direction Départementale des Territoires, Instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols :**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de confier l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols à la Direction

Départementale des Territoires et autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre les services de l'État et la commune.

Projet éolien de Charleville
PERMANENCE
Mercredi
22 février
de 18h à 20h
en Mairie
OSTWIND

• **Participation à la procédure de passation d'un marché public d'assurance statutaire :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, charge le Centre de gestion de la Fonction Publique de la Marne de négocier un contrat groupe à adhésion facultative concernant les risques liés aux agents auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être

entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

• **Travaux d'aménagement de voirie au Clos le Roi :**

M. Durand indique que le dossier avance : les actes notariés d'acquisition de parcelles ont été signés, la haie qui borde ces terrains a été arrachée. La commune est désormais dans l'attente de l'avis du SIEM pour la programmation d'effacement de réseaux 2017. Bonne nouvelle : la Région accepte d'octroyer une aide de 10 397 euros pour ces travaux.

• **Informations diverses :**

Un point est fait sur l'Éolien (réunion publique prévue le 22 février à 18h), sur l'avenir des écoles du regroupement, sur la participation citoyenne et sur les décorations de Noël du village.

• **Question diverse, réflexion sur l'aménagement de la place du village :**

M Pourre souhaite qu'une réflexion s'engage sur l'aménagement de la place.

En effet, afin d'offrir de meilleures conditions matérielles pour la mise en place et le déroulement des festivités existantes ou à venir, cet équipement pouvant servir à d'autres (école, etc..) il soumet le projet de construire un grand préau couvert, avec charpente en bois et couverture en petites tuiles.

Les avis sont partagés et il est décidé, avant d'aller plus loin, que M le Maire sollicite l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, au vu de la proximité de l'église classée.

T-D

Le colis des Anciens du 17 décembre



Une visite très attendue, un petit rayon de soleil qui rapproche les générations

Cette année, le colis des anciens était aux couleurs de la Gascogne.

Nos équipes de « d'Artagnan » sont passées, comme le veut la tradition, de maison en maison pour effectuer la distribution.

Un accueil chaleureux leur a été réservé. Quatre nouveaux arrivants ont enrichi les équipes : Vanessa, Nathalie, Christophe et Richard.

C-C

Directeur de publication :
Thierry Lebon
Comité de rédaction :
Christine Charpentier,
Thierry Durand,
Alexandre Pourre
Composition : Alexandre Pourre
Mairie de Charleville
ISSN 1629-0291

○ **22 février 2017 : Permanence en Mairie de Charleville**

La permanence s'est bien déroulée, une trentaine de personnes se sont déplacées. La principale question à laquelle nous avons dû répondre portait sur la valeur immobilière des habitations.

Monsieur le Maire a bien rappelé que la valeur immobilière des habitations avait eu tendance à décroître, en raison de la désertification des villages et du manque d'activités, et cela bien avant l'arrivée des éoliennes sur la commune.

Nous soulignons que l'association anti-éolien des Essarts-lès-Sézanne (ADENOS) a également distribué un bulletin d'information invitant la population locale à se présenter à 18h, en annonçant non pas une permanence mais une réunion publique. De ce fait, la permanence a attiré beaucoup de personnes dès l'ouverture.

Le projet éolien de Charleville

Les étapes d'un projet éolien



Historique du projet

Août 2015 : Présentation du potentiel éolien de la commune dans le journal municipal

Janvier 2016 : Présentation des zones de développement en conseil municipal

Février 2016 : Délibération du conseil municipal afin de lancer un nouveau projet sur la commune

Décembre 2016 : Signature d'une charte morale de partenariat avec OSTWIND

Les études à réaliser dans le cadre du projet



Les chiroptères

Plusieurs sorties d'observation sur le terrain seront réalisées par un écologue spécialiste au cours de l'étude d'impacts. Elles permettront de préciser et d'analyser l'activité des chauves-souris ainsi que leurs principaux axes de déplacement autour du site. Le positionnement des éoliennes du projet intégrera ces sensibilités. De plus, des mesures de suppression et de suivi des éventuels impacts seront mises en place en phase d'exploitation.



La flore

Les terrains concernés par ce projet sont principalement constitués de cultures. Néanmoins, une étude de la flore remarquable sera réalisée.



La faune terrestre

Une étude des animaux terrestres sera réalisée. En cas de présence d'animaux à enjeux, des mesures seront prises pour préserver leurs habitats.



Les oiseaux

Une expertise complète sur l'avifaune sera réalisée pendant l'étude d'impacts. Cette étude, réalisée sur un cycle biologique complet (1 an), analysera les sensibilités pour l'ensemble des espèces présentes sur le site lors des différentes périodes (migration postnuptiale, hivernage, migration pré-nuptiale, nidification).

Des mesures de suivi des espèces présentes sur le site seront prises durant la phase d'exploitation du parc éolien.



Le paysage

Une étude paysagère visant à optimiser l'intégration du projet dans son environnement sera réalisée.

Cette étude s'articule autour de plusieurs axes :

- Caractérisation du paysage
- Occupation du sol
- Analyse des sensibilités patrimoniales
- Etude des infrastructures existantes
- Photomontages
- Prise en compte des enjeux locaux (monuments, châteaux)



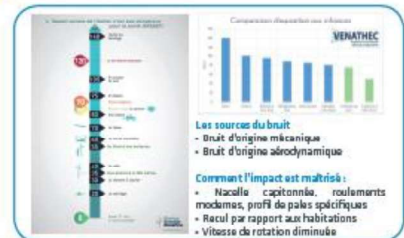
Le potentiel éolien / le vent

Une étude de vent sera réalisée afin de valider le potentiel du site, mais également de caractériser la force et la direction dominante du vent.



L'acoustique

Une campagne de mesures acoustiques, consistant en la pose de micros dans les jardins des riverains les plus proches de la zone d'étude pendant un mois, permettra de respecter la réglementation en vigueur.



OSTWIND

Des retombées locales sur le territoire



Une énergie créatrice de richesses
L'exploitation d'un parc éolien est accompagnée de plusieurs retombées économiques locales :



- sous forme locative pour les propriétaires fonciers et les exploitants des terrains concernés,



- sous forme de ressources pour les communes et la Communauté de Communes. La société d'exploitation du parc éolien verse environ 6 000 € par an à la commune et 10 000 € à la Communauté de Communes, dans le cadre de la fiscalité légale.



- en termes d'emploi : des emplois directs sont créés dès la mise en service des éoliennes pour l'exploitation et la maintenance du parc. Des emplois indirects peuvent également être créés grâce aux retombées financières.

Et ici ?

Grâce aux retombées financières générées par les éoliennes, le territoire peut envisager



- de poursuivre son engagement dans la transition énergétique
ex : aide à l'isolation thermique



- d'améliorer la qualité de vie des administrés
ex : éclairage public solaire



- des projets catalyseurs de développement local
ex : création d'une aire pédagogique



OSTWIND

Les énergies renouvelables, un enjeu de société

Considérés des problématiques engendrées par le changement climatique, de nombreux Etats, organisations et collectivités s'engagent sur la voie des énergies renouvelables, dont l'éolien.



PARIS2015
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE
COP21-CMP11

Un accord mondial pour le climat

2014, puis 2015, puis 2016 furent successivement les années les plus chaudes jamais enregistrées depuis le début des mesures de température au niveau mondial.

Les effets du changement climatique se font déjà sentir, accentuant les épisodes de sécheresse, de canicule, et d'autres phénomènes météorologiques extrêmes.

Dans ce cadre, 175 pays, dont la France, ont signé l'Accord de Paris avec pour objectif de ralentir le réchauffement climatique. Le développement des énergies renouvelables et non émettrices de gaz à effet de serre, comme l'éolien, sont l'une des solutions pertinentes.



Le programme volontariste de la France

L'épuisement des ressources naturelles, le changement climatique, la perte de biodiversité... tous ces facteurs environnementaux nous poussent à revoir nos modes de production et de consommation de l'énergie.

C'est pourquoi l'Europe a décidé de réagir en se fixant un objectif ambitieux, appelé le 3x20 :

- diminuer de 20 % les émissions de gaz à effet de serre ;

- réduire de 20 % la consommation d'énergie ;

- atteindre 20 % d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique d'ici à 2020.

La France est même allée plus loin, en votant avec la loi de Transition énergétique pour la Croissance Verte un objectif de 40% d'électricité renouvelable en 2030.

Les objectifs concernant l'éolien ont été précisés dans la Programmation

Pluriannuelle des Investissements (PPI) de 2015 : 15 GW d'éolien devaient être installés à l'horizon 2018, et entre 21,8 et 26 GW en 2023 (contre 10 GW à fin 2015).

Pour atteindre ces objectifs, 1 650 MW devaient être installés chaque année jusqu'en 2018. Selon les scénarios, 1 400 à 2 200 MW par an devaient être raccordés entre 2016 et 2023 pour respecter les ambitions de la seconde période de la PPI.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE

Des objectifs ambitieux au niveau régional

La première loi Grenelle fixe un objectif de 23% de notre consommation énergétique finale devant provenir de ressources renouvelables en 2020.

Dans ce cadre, la région Champagne-Ardennes s'est dotée d'un schéma régional éolien qui définit les zones favorables au développement éolien et les objectifs d'installation.

Le Schéma Régional Climat Air et Energie (SRCAE) de la Champagne-Ardennes a ainsi fixé un objectif de puissance installée de 2 870 MW pour 2020.

Rapporté au niveau du Grand Est, un objectif de 4 470 MW est fixé pour 2020. Au 30 septembre 2016, 2 694 MW étaient raccordés au réseau électrique dans la nouvelle grande région.



SRE Champagne-Ardennes

OSTWIND

La zone d'étude

Détermination des zones d'étude



Les zones d'études sont déterminées en fonction de :

- l'éloignement aux habitations : 700 mètres,
- l'éloignement aux bois : 200 mètres,
- les différentes contraintes : Défense, Météo France, aviation civile, réseaux téléphoniques et TV, gaz, pétrole, etc...

OSTWIND

Pourquoi l'éolien ?

L'augmentation constante de la consommation d'énergie au niveau mondial pose des problèmes majeurs, parmi lesquels le réchauffement climatique, l'épuisement des énergies fossiles et la dépendance énergétique.

L'éolien fait partie des réponses qui peuvent être apportées à ces problématiques.



Le vent comme ressource

L'éolien est une énergie renouvelable, propre, non polluante et inépuisable qui contribue à une meilleure qualité de l'air et à la lutte contre l'effet de serre.

C'est une énergie qui utilise les ressources nationales et concourt donc à l'indépendance énergétique ainsi qu'à la sécurité des approvisionnements.



Des avantages à produire localement

L'énergie éolienne est disponible localement. Son utilisation diminue notre dépendance énergétique.

De plus, elle a l'avantage d'assurer la sécurité des approvisionnements en énergie et la stabilité des prix. La production d'électricité au plus près des lieux de consommation, par des unités de production locales, pourrait aussi contribuer à limiter les pertes d'énergie lors du transport dans les lignes électriques.



Un important gisement éolien

La France bénéficie d'un gisement éolien terrestre important, le deuxième en Europe, après les îles britanniques. Même si le vent reste une ressource variable, il est prévisible et gérable.



Un démantèlement programmé

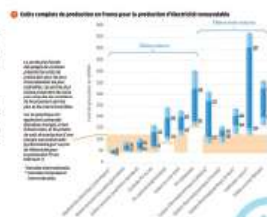
Constituée d'acier et de matières plastiques, une éolienne est démontable en fin de vie et presque totalement recyclable. Elle ne laisse pas de polluant sur son site d'implantation.



Une énergie compétitive

Une étude publiée en septembre 2016 par Carbon Tracker Initiative pointe que le coût total de la génération électrique à partir d'énergies renouvelables (solaire et éolien) est déjà moins élevé qu'à partir des énergies fossiles (charbon, gaz).

L'énergie produite par l'éolien coûte également moins cher que celle qui sera générée par les réacteurs nucléaires nouvelle génération. Ainsi, lorsque le MWh éolien coûte aujourd'hui 82 €, on estime qu'un MWh produit dans le futur EPR de Flamanville devrait coûter dans les 100 €.



OSTWIND

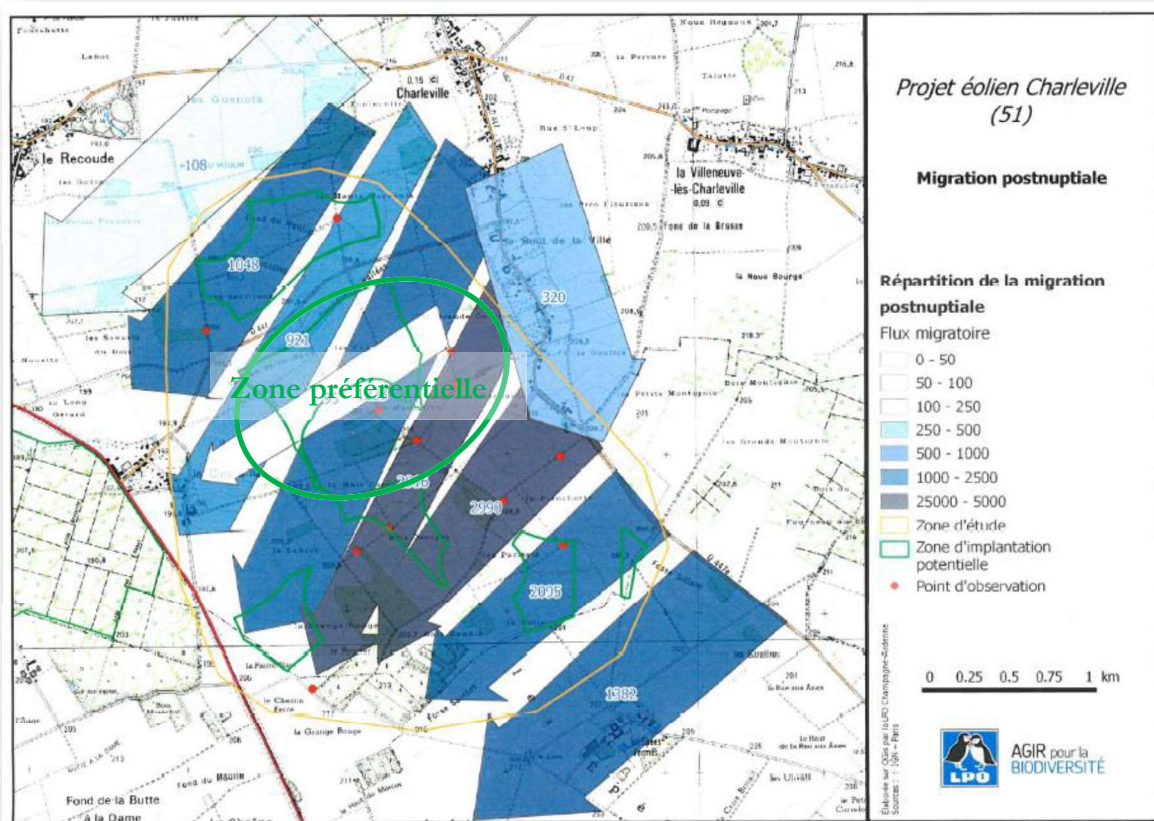
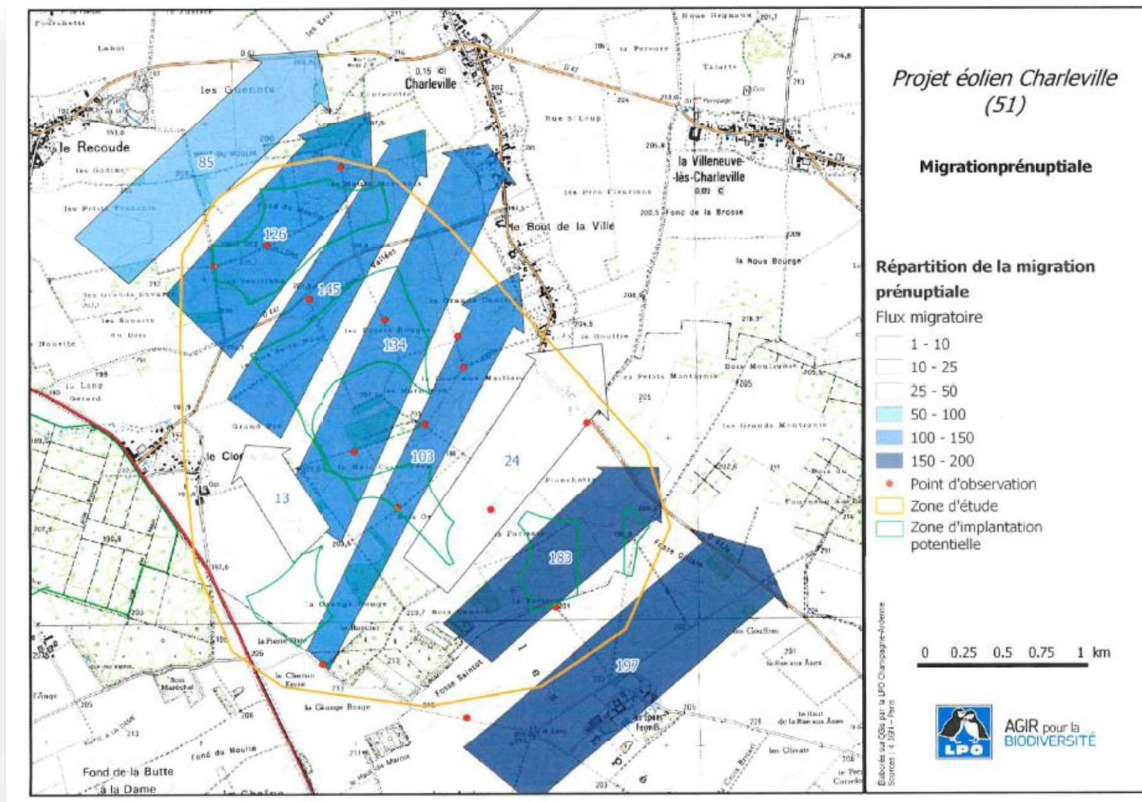


Photographie faite au début de la permanence – Source Ostwind

○ 04 décembre 2017 : Rencontre avec la LPO

Échange avec la LPO sur les études en cours et les enjeux potentiels. Cette rencontre avait pour objectif de déterminer une zone préférentielle d'implantation en fonction des enjeux faunistiques et floristiques.

La zone sous la D447 semble être privilégiée au regard de ces enjeux.



14 décembre 2017 : Conseil Municipal à Charleville



Lors de ce conseil municipal, les états initiaux paysager et acoustique ont été présentés. Les études sur la biodiversité étant encore en cours (notamment la partie chiroptère), la présentation c'est portée principalement sur les phases de migration de l'avifaune.

Il a été décidé que les informations données lors de ce conseil seront reprises dans le prochain numéro du journal communal. Le conseil municipal n'a pas formulé de réticences.

- **17 janvier 2018 : Vœux du Maire – Présentation de l'état d'avancement du projet éolien**

L'union mercredi 17 janvier 2018
Edition(s) : Vitry
253 mots

POLITIQUE

Vers une fusion des écoles ?

Thierry Lebon, le maire de Charleville, a présenté ses vœux à la population carolopolitaine en présence de conseillers municipaux, de Danielle Bérat, conseillère départementale, d'Étienne Dhuicq, président de la communauté de communes de la Brie Champenoise, et de Denis Bertin, président du comité des fêtes.

Des travaux au cimetière

Puis Thierry Lebon a rapporté : « concernant le projet éolien de la Grande Contrée, des études ont été lancées : une étude écologique est en cours avec la Ligue pour la protection des oiseaux. Une attention particulière devra être portée auprès des chiroptères. L'étude paysagère est en cours. L'étude acoustique s'est bien déroulée. Les résultats seront présentés aux habitants. Les travaux du projet éolien de la Butte de Soigny porté par la société Ostwind vont démarrer courant 2018 avec une éolienne implantée sur le territoire de Charleville. La société Enertrag doit refaire le revêtement de la route communale Charleville-Corfélix cette année. » Et le maire d'ajouter : « une partie de la couverture de la mairie a été réalisée. La municipalité a engagé des travaux dans le cimetière, une extension du columbarium avec l'installation d'un nouveau module de sept cases pour répondre à l'évolution des pratiques funéraires. Des travaux de raccordement à la fibre vont débiter en 2018. Et l'école de Charleville devrait fusionner avec celle de nos voisins du Gault, nous nous en félicitons. » En guise de conclusion, Thierry Lebon a tenu à remercier les membres du comité des fêtes pour leur enthousiasme notamment lors de la 28e édition de la brocante. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 78 552 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD DSH 2016/2017
Audience : 366 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2016



Tous droits réservés L'Union
2e6617e65f60cd0191065309790ea1685112b87f40da950eda68423

- **02 mars 2018 : Rencontre avec le collectif anti encerclement de Charleville (Mme Chiale, Mme Rovillain, M. Dumontel)**

Monsieur Dumontel précise que ce collectif a été monté suite à un développement important de l'éolien dans le secteur mais qu'il n'était pas contre le développement éolien à la base. Le collectif ne fait pas partie d'ADENOS. Sa crainte majeure : la prolifération des éoliennes et la perte de la valeur immobilière des habitations. Il souhaite simplement être rassuré quant aux éventuelles pertes de valeur immobilière des habitations de Charleville et être mis au courant des mesures mises en place pour éviter les nuisances que pourraient provoquer un parc éolien. La réunion s'est donc bien déroulée.

- Lettre envoyée en AR à Monsieur Dumontel le 14/03/2018

OSTWIND

OSTWIND INTERNATIONAL S.A.S.
Espace Européen de l'Entreprise
« Les terrasses de l'Europe »
1, rue de Berne
F-67300 SCHILTIGHEIM
Tél. +33 (0)3 90 22 73 40
Fax +33 (0)3 90 20 09 48
Email : info@ostwind.fr
Internet : www.ostwind.fr

Monsieur Dumontel
16 rue Boitelet – Le Clos le
Roi
51120 Charleville

Schiltigheim, le 14 mars 2018

Objet : Rencontre du 2 mars 2018 et informations sur le développement éolien

Monsieur Dumontel,

Je fais suite à notre rencontre en date du 2 mars 2018, chez vous à Charleville, en présence des représentants du « collectif anti encerclement du village de Charleville ».

Je tiens particulièrement à vous remercier de votre accueil. De plus, nos échanges ont été très constructifs.

J'ai bien noté que le « collectif anti encerclement de Charleville » a été créé suite à un développement important de l'éolien dans le secteur de la Brie Champenoise et que vous n'êtes pas opposé par principe au développement éolien. Vous m'indiquez également que vous ne faites pas partie de l'association ADENOS (Association de Défense de l'Environnement du Nord Ouest Sézannais) et que vous ne souhaitez pas y être rattaché.

Sachez que j'ai bien pris note des points suivants :

- 1 : Vous avez des inquiétudes concernant un éventuel encerclement du village et la perte possible de la valeur de vos maisons, entre autres, et qu'une pétition a été signée en ce sens ;
- 2 : Vous avez des craintes au sujet de ce qui est parfois appelé le « syndrome de l'éolienne » (stress, trouble du sommeil, irritabilité, infrasons...) que vous avez pu lire dans le rapport de l'Académie National de médecine en date du 9 mai 2017 ;
- 3 : Vous souhaitez avoir des informations concernant le développement du projet éolien à Charleville ;
- 4 : Vous souhaitez poser plusieurs questions lors de notre prochaine action d'information et de concertation locale (permanence en Mairie).

Nous vous fournissons ci-dessous quelques éléments de réponse à vos interrogations :

En premier lieu, sachez qu'une attention particulière est portée à l'insertion paysagère du projet, et que nous travaillons étroitement avec un bureau d'étude indépendant spécialisé et local (Savart Paysage) sur ces problématiques.

Je vous tiendrai naturellement informé des résultats et nous pourrions, si vous le souhaitez, effectuer une réunion de travail afin de trouver des mesures visant à éviter ou réduire l'impact visuel du projet.

S.A.S. au Capital de 3250000 €, RCS Strasbourg B 428 604 318, Siret 428 604 318 00041, Code APE 7112B
Numero de TVA intracommunautaire FR 75 428 604 318
CAAV Strasbourg Entreprises 17206 00070 63006389837 15

En deuxième lieu, l'implantation d'un parc éolien n'engendre pas en soi de dépréciation immobilière. Plusieurs études ont été menées à ce sujet et mettent en évidence l'absence de dépréciation immobilière automatiquement engendrée par la présence d'un parc éolien.

Je vous invite à lire différents documents à ce sujet :

- Devadder, « *Etude sur l'impact immobilier des éoliennes* », Bruxelles, 2004 (<http://energie.wallonie.be> > Thème Energies renouvelables > Energie éolienne).
- REPP, « *The effect of wind development on local property values* », Washington, 2003, (http://www.repp.org/articles/static/1/binaries/wind_online_final.pdf).
- *Résultat d'une étude menée par le Ministère de l'Ecologie en 2009 auprès de riverains de quatre sites éoliens français de quatre régions différentes :*
- « *Le point sur l'acceptabilité sociale des éoliennes (PDF - 803.7 ko)* », à télécharger : http://www.developpement-durable.gouv.fr/L-acceptabilite-sociale-des_5682.html

En troisième lieu, si les premières pages du rapport de l'Académie de médecine font référence à un ensemble de symptômes très divers attribués par ses auteurs à l'éolien, l'analyse et les conclusions de ce rapport (Page 12 : 4. Synthèse des nuisances), sont très claires :

« En résumé, les nuisances sanitaires semblent avant tout d'ordre visuel (défiguration du paysage et ses conséquences psycho-somatiques) et à un moindre degré sonore (caractère intermittent et aléatoire du bruit généré par les éoliennes d'anciennes générations). Au plan médical, le syndrome des éoliennes réalise une entité complexe et subjective dans l'expression clinique de laquelle interviennent plusieurs facteurs. Certains relèvent de l'éolienne, d'autres des plaignants, d'autres encore du contexte social, financier, politique, communicationnel. »
Aucune nocivité de l'éolien pour la santé humaine n'est donc établie.

De plus, les éventuelles nuisances visuelles et sonores qui peuvent exister feront l'objet de mesures d'atténuation et de réduction.

En quatrième et dernier lieu, concernant l'information, sachez que nous avons communiqué à travers plusieurs bulletins d'information (journal communal notamment) et envoyé des invitations (flyers) concernant la première permanence publique, à laquelle vous étiez présent. Comme indiqué, une seconde permanence publique aura bien évidemment lieu, et des informations seront communiquées par l'intermédiaire de flyers et/ou de bulletins communaux.

Enfin, nous sommes naturellement à votre disposition pour toute question que vous souhaiteriez nous poser.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez agréer, Monsieur Dumontel, l'expression de mes sincères salutations.

Cédric LACHENAL
Chef de Projets (06-29-11-05-34)



- 06 juin 2018 : Conseil Municipal : présentation des résultats et des possibilités d'implantation

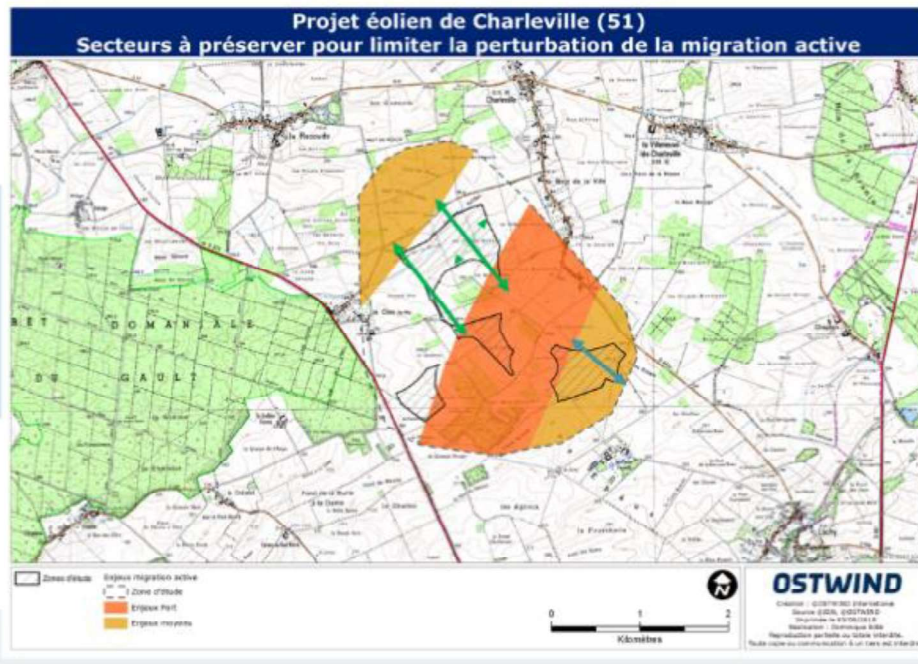




Potentiel : entre 4 et 6 éoliennes

1 ligne – 2 lignes ?

L'implantation finale devra avoir un impact négligeable sur l'environnement



A la fin de la présentation un tour de table est effectué. Il en ressort que l'ensemble des membres présents sont favorables à une implantation d'environ 6 éoliennes.

○ **12 septembre 2018 : Echange par téléphone avec M. Dumontel**

Monsieur Dumontel souhaite avoir des informations sur le projet. Des échanges généraux ont lieu. Nous l'informons également qu'un bulletin d'information sera distribué prochainement et qu'il pourra s'adresser au chef de projets pour toute nouvelle question.

○ **Fin septembre 2018 : Distribution d'un bulletin d'information**

Ce bulletin a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la Commune. De plus, plusieurs exemplaires ont été mis à disposition de la population auprès de la Communauté de Communes ainsi que dans les casiers de l'ensemble des Maires.

Un exemplaire a également été envoyé à Monsieur Flobert, propriétaire du Château de La Noue.



Bulletin d'information sur le projet éolien de Charleville

Septembre 2018

≥ Édito

La publication de ce nouveau bulletin d'information intervient lors de la finalisation des études d'impact du projet éolien. Aussi, le processus de communication et de concertation mis en œuvre sur le territoire se poursuit.

Comme vous le savez, la France s'est engagée dans une politique volontariste en faveur des énergies renouvelables. La stratégie qu'elle souhaite mettre en place en matière d'énergie vise à la fois à exploiter, quand c'est possible, l'énergie localement disponible et agir pour maîtriser les consommations tout en contribuant à l'amélioration du cadre de vie.

A ce titre, le projet, qui est en cours de construction (1 éolienne sur la commune de Charleville), permettra de mettre en place une antenne relais afin d'améliorer significativement le réseau de téléphonie mobile.

Quant à lui, ce nouveau projet éolien participera, à son niveau, à la nécessaire diversification du bouquet énergétique. De plus, les retombées économiques générées par ce projet seront en partie orientées vers des actions de maîtrise de l'énergie.

Des discussions sont en cours afin de trouver des axes d'améliorations. Vos idées sont les bienvenues.

≥ L'historique du projet

Août 2015 : Présentation du potentiel éolien de la commune dans le journal municipal. Bulletin d'Information N°1.

Janvier 2016 : Présentation des zones de développement en conseil municipal. Bulletin d'Information N°2.

Février 2016 : Délibération du conseil municipal afin de lancer un nouveau projet sur la commune.

Décembre 2016 : Signature d'une charte morale de partenariat avec OSTWIND.

2017 : Lancement de l'étude acoustique et paysagère.

Février 2017 : Permanence en mairie. Bulletin d'Information N°3.

Mai 2017 : Lancement de l'étude écologique.



≥ Les caractéristiques du projet

Le parc éolien de Charleville sera probablement composé de 4 à 6 éoliennes. Le gabarit sera de type Vestas pour une puissance unitaire d'environ 2,2MW. La hauteur des éoliennes sera synchronisée avec celles des parcs voisins.

≥ Les différentes étapes d'un projet éolien



*1200 kWh/An/parcelle

≥ L'état actuel du projet

Les études d'impact sont aujourd'hui en cours de finalisation. Il s'agit d'une analyse du territoire visant à déterminer les enjeux liés à l'implantation d'éoliennes. Paysagistes, écologues, acousticiens et bureaux d'études techniques travaillent ensemble pour définir la meilleure implantation, ayant un impact négligeable sur l'environnement.

Etude acoustique

La campagne de mesures acoustiques consiste à poser des micros dans les jardins des riverains les plus proches de la zone d'étude pendant plusieurs jours. Cette étape du projet permet de respecter la réglementation en vigueur.



Etude paysagère

L'étude paysagère vise à optimiser l'intégration du projet dans son environnement. Celle-ci s'articule autour de plusieurs axes :

- caractéristiques du paysage,
- occupation du sol,
- analyse des sensibilités patrimoniales,
- étude des infrastructures existantes,
- photomontages,
- prise en compte des enjeux locaux (monuments, châteaux),

...
Pour ce projet, l'étude a été confiée à un bureau d'étude spécialisé, basé à Châlons-en-Champagne, le même qui a travaillé sur le projet voisin, situé sur les communes de Le Gault-Soligny, Boissy-le-Repos et Charleville. Une attention particulière sera portée sur l'aspect paysager afin de limiter les vues directes, favoriser l'intégration avec les parcs voisins et conserver des espaces de respiration entre les parcs.

Etude écologique

L'étude, qui a été confiée à la LPO s'est déroulée pendant plus d'un an.

Les chiroptères

Plusieurs sorties d'observation sur le terrain ont été réalisées par un écologue spécialisé au cours de l'étude d'impact. Elles permettent de préciser et d'analyser l'activité des chauves-souris ainsi que leurs principaux axes de déplacement autour du site. Le positionnement des éoliennes du projet intégrera ces sensibilités.

L'étude a révélé une richesse vis-à-vis des chiroptères. Un bridage spécifique sera donc mis en place afin de



rendre négligeable l'impact sur les chauves-souris.

L'avifaune

Une expertise complète sur les oiseaux a été réalisée durant un cycle biologique complet (hivernage, migration pré-nuptiale, nidification, migration post-nuptiale). L'enjeu du site est faible. En effet la migration ne passe pas au niveau de la zone d'étude. Néanmoins des zones de respiration favorables à la migration devront être créées. De plus, des mesures de suivi des espèces présentes sur le site seront prises durant la phase d'exploitation du parc éolien.



Implantation des éoliennes

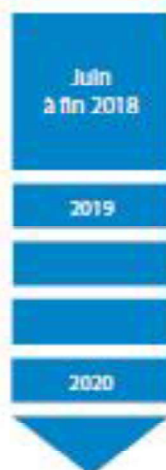
Aujourd'hui aucune implantation n'est arrêtée mais des zones plus favorables que d'autres ressortent.

Comme vous pouvez le visualiser sur la carte ci-dessous, 6 zones étaient à l'étude, aujourd'hui seulement deux sont favorables.

Il faut à présent mettre en relation l'ensemble des études (paysage, environnement, acoustique, etc) afin de composer la meilleure implantation. Cette dernière sera composée d'une à deux lignes pour un total de 4 à 6 éoliennes.



≥ Les prochaines étapes du projet



- Finalisation des études / synthèses des enjeux
- Délibération de principe du conseil municipal sur une stratégie d'implantation
- Rencontre des propriétaires / positionnement exact des éoliennes + connectivité

- Présentation des résultats
- Dépôt du dossier

- Instruction



OSTWIND
CONSTRUISONS ENSEMBLE L'ÉOLIEN DE DEMAIN

Contact projet :
Cédric Larchenal, Chef de projets
Tél. : 03 90 22 73 44
E-mail : larchenal@ostwind.fr

OSTWIND International - 1 rue de Bernie - 67300 SCHILTIGHEIM
Tél : 03 90 22 73 40 - Fax : 03 90 20 09 48
www.ostwind.fr

DEPARTEMENT DE LA MARNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

Arrondissement d'EPERNAY

MAIRIE

de

CHARLEVILLE
(51120)

Tél : 03 26 80 35 01

Je soussigné Thierry LEBON, Maire de CHARLEVILLE,

ATTESTE QUE

Les bulletins d'information réalisés par Ostwind ont bien été distribués dans les boîtes aux lettres de tous les foyers de Charleville et remis à tous les Maires de la CCBC.

Fait à Charleville, le 27 septembre 2018



Le Maire

Thierry LEBON

○ 7 décembre 2018 : échange avec la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne à Reims

Le projet est situé dans une zone d'exclusion. De ce fait il faudra se référer à la méthodologie pour déterminer l'impact paysager situé à partir de la page 49 de la Charte éolienne afin voir si un impact est présent ou non.

Il a été convenu que la Mission nous fournisse des pdv supplémentaires afin de réaliser des photomontages. Des échanges suivront afin de trouver la meilleure implantation possible qui tienne compte de l'ensemble des enjeux.

○ 12 septembre 2018 : Passage en pôle ENR à Chalons en Champagne

Lors de ce passage en pôle ENR les états initiaux ont été présentés suivi de deux propositions d'implantation. Des recommandations ont été émises. Elles sont présentées ci-après.

**Enjeux du projet éolien de la société OSTWIND
Commune de Charleville**

La présentation porte sur un projet de création d'un parc éolien sur la commune de Charleville, au sud-ouest d'une zone déjà fortement occupée (La Butte de Soigny, la Brie Champenoise, etc. ...). Le parc de la Butte de Soigny est un parc déjà développé par Ostwind et dont la mise en service est prévue en août 2019.

Sur la prise en compte des contraintes techniques associées au site d'implantation

- ENEDIS indique une saturation des postes de raccordements alentours.
Une prochaine révision du S3RenR (fin 2019) pourrait conclure à une redistribution des capacités ENR dans cette zone à fort potentiel de développement.
- Le porteur indique ne prendre aucun engagement spécifique concernant le démantèlement des éoliennes.

Sur la prise en compte des contraintes environnementales présentes sur le site

- La DREAL alerte le porteur de projet de la présence de plusieurs captages d'eau potable sur le secteur, notamment celui de Charleville. Il conviendra d'intégrer ces enjeux dans l'étude d'impact, notamment le positionnement des machines vis-à-vis des différents périmètres et dispositions encadrant ces captages qui est à prendre en compte.
- Le positionnement potentiel des machines semble se situer hors couloir de migration avifaune. (page 66 du SRE). Le développeur possède déjà une connaissance fine du territoire en tant que développeur du parc voisin de la Butte de Soigny. Sur ce parc, en cours de construction actuellement, l'étude d'impact avait mis en évidence la présence d'espèces nicheuses caractéristiques du milieu agricole (Alouette des champs, Bruant proyer, Linotte mélodieuse). En automne et au printemps, il a été observé une quarantaine d'espèces en stationnement migratoire dont le Vanneau huppé et le Pluvier doré. Les enjeux avifaunes avaient été considérés comme modérés aux périodes printemps et automne. La période d'hivernage représente un enjeu modéré à faible.
- Le projet est concerné par de forts enjeux chiroptères, accentués par la proximité avec la rivière du Petit Morin. En effet, il est à noter que ce secteur est proche des axes de déplacement des chiroptères ainsi que de leur territoire de chasse liés à la vallée du Petit Morin située au Nord et aux espaces boisés reliant les villages. La présence d'espèces migratrices telles que la Pipistrelle de Nathusius, la Noctule commune et la Noctule de Leisler a également été observée sur l'ensemble de la zone d'étude. Des enregistrements en hauteur (mât de mesure, à hauteur basse de rotor des éoliennes) sont à réaliser en continu sur toute la période d'activité des chiroptères, sans échantillonnage.
- Le porteur de projet indique vouloir mettre en place un bridage sur la totalité des éoliennes, vis-à-vis de l'enjeu chiroptère.
- Le porteur de projet est invité à réaliser une analyse étayée sur l'avifaune et les chiroptères, qui devra respecter les standards minimaux en matière de prospections terrains mentionnés par le guide de l'évaluation environnementale :

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/eolien-terrestre>

Il est également conseillé au développeur de s'aider des recommandations Grand-Est à l'adresse suivante :

<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/recommandations-grand-est-pour-concevoir-un-a17191.html>)

- De plus, concernant l'impact cumulé sur le volet milieu naturel, il est fortement recommandé au développeur de s'appuyer sur les suivis des parcs voisins. Les inventaires devront notamment permettre de juger des effets cumulés du projet avec les Parcs de la Brie Champenoise et de la Haute de Soigny.
- La présence de boisements sur la zone semble avoir été prise en compte au sud de la zone d'implantation. Le respect de la distance de recul de 200 mètres préconisée vis-à-vis de ces zones est en tout cas matérialisé sur les cartographies présentées.
- Enfin la DDT rappelle la nécessité de prendre en compte les impacts de la phase travaux, notamment sur :
 - les itinéraires existants empruntés pour l'apport de matériel et fourniture : capacité des voiries à supporter un lourd trafic de chantier, enjeux de sécurité...
 - les nuisances de chantier : bruit, poussières...

Sur la prise en compte des enjeux de maîtrise de la consommation foncière

- Bien que le projet envisagé ne concerne a priori qu'un petit nombre d'aérogénérateurs, la Chambre d'Agriculture rappelle au porteur de projet que la consommation de terres agricoles utilisées pour l'implantation des éoliennes et des chemins d'accès, doit être chiffrée afin d'apprécier si le projet sera soumis ou non au dispositif de mesures compensatoires agricoles collectives, qui s'applique aux projets aux caractéristiques cumulatives suivantes :
 - Projet soumis à une étude d'impact systématique au titre de l'article R 122-2 du code de l'environnement.
 - Projet prélevant de manière définitive au moins cinq hectares de terres agricoles (décret n°2016-1190)
- Une note concernant les « recommandations aux maîtres d'ouvrage » sur la question relative à la consommation agricole collective dans le département de la Marne est annexée à ce compte-rendu et devra être pris en considération.

Sur la prise en compte des enjeux paysagers et de cadre de vie liés à la zone d'implantation

- La présentation du porteur de projet indique une distance de 800 à 820 m mesurée par rapport à la commune de Charleville, et une distance de 650 à 670 m par rapport au hameau « le clos du Roi » (scénario 1). De plus, une inter-distance de plus de 850 m est à noter entre les deux lignes d'implantation. La question de la réduction de cette inter-distance mérite d'être abordée, pour vérifier si une augmentation de la distance d'éloignement des zones habitées est possible, en effet, le seuil minimal de 500 m est certes respecté, mais il est conseillé une distance de 1000 m, permettant une meilleure acceptabilité locale.
- Au regard des parcs éoliens existants et en projet, des enjeux importants sur la saturation autour de la commune de Charleville sont à souligner.
- Concernant la concertation locale, le développeur indique qu'une concertation avec la communauté de communes et le conseil municipal de la commune de Charleville a été réalisée, et qu'elles sont toutes deux favorables à l'implantation de ce parc éolien. Une charte morale a été rédigée et signée par les acteurs.

La commune de Charleville indique qu'elle souhaite recevoir l'association ASERC-51 dans le but de

répondre aux questions et de trouver un consensus.

L'Association de Sauvegarde de l'Environnement des Riverains de Charleville (ASERC 31 — anciennement collectif anti-encerclement) s'est formée contre ce projet et a adressé successivement 3 courriers manifestant son opposition au Préfet de la Marne : le 10/06/2017, le 16/10/2017 et le 27/09/2018 (voir courriers en PJ). L'argumentaire présenté porte en particulier sur les points suivants :

- Le fait que le département de la Marne soit déjà un des plus contributeurs pour cette filière
- L'effet d'encerclement du village et l'impact paysager du projet
- La mise en cause de l'intérêt de cette filière, notamment en termes de retombées locales
- L'impact en termes de dévalorisation des biens
- La crainte de risque pour la santé, en référence à un rapport récent de l'académie de médecine

Ce rapport du 9 septembre 2017 comporte la conclusion suivante : *« En résumé, les nuisances sanitaires semblent avant tout d'ordre visuel (défiguration du paysage et ses conséquences psychosomatiques) et à un moindre degré sonore (caractère intermittent et aléatoire du bruit généré par les éoliennes d'anciennes générations). Au plan médical, le syndrome des éoliennes réalise une entité complexe et subjective dans l'expression clinique de laquelle interviennent plusieurs facteurs. Certains relèvent de l'éolienne, d'autres des plaignants, d'autres encore du contexte social, financier, politique, communicationnel... »*

- Il est donc fortement conseillé au porteur de projet de réaliser une étude paysagère particulière vis-à-vis de cet effet d'encerclement.

La société OSTWIND indique avoir réalisé des rencontres (mars et septembre 2018) avec ce collectif pour tenter d'obtenir un consensus sur le projet de parc éolien. Mais au regard du courrier de l'association du 27/09/18, cet objectif n'est manifestement pas atteint. Le porteur de projet est encouragé à anticiper les préoccupations publiques en intégrant les réponses aux sujets suivants dès le dossier de demande d'autorisation d'exploitation :

- Questionnement sur l'étude d'impact sur la valeur foncière et immobilière des terrains environnants ;
- Compléments sur l'impact sanitaire (autre que le volet sanitaire obligatoire du DOAE) ;
- Eléments de communication sur l'intérêt de la filière...

En tout état de cause, l'impact paysager sur les villages les plus proches et en particulier ceux de Charleville, La Villeneuve/Charleville et Le-Clos-du-Roi doit être étudié dans le dossier de manière détaillée compte-tenu de sa proximité et du paysage déjà fortement touché par le développement éolien. Une étude paysagère particulière sur Charleville vis-à-vis de l'effet d'encerclement est recommandée par la DREAL.

- Par ailleurs concernant cette même thématique, ce projet est situé **dans le périmètre d'exclusion** de l'étude d'Aire d'Influence Paysagère (AIP) réalisée par la Mission UNESCO Coteaux, Maisons et Caves de Champagne (MCMCC) vis-à-vis de l'aire d'engagement du bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Une étude paysagère détaillée et argumentée devra donc être réalisée pour démontrer la compatibilité du projet avec l'enjeu de préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien. Il est demandé aux porteurs de projet de se référer aux trois méthodologies exprimées dans le chapitre « Méthodologie pour déterminer l'impact paysager dans la zone de vigilance » des pages 48 à 50, et aux préconisations par entités paysagère à partir de la page 55 de l'étude de l'Aire d'Influence Paysagère réalisée par la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne.

- Il est conseillé au porteur de projet de prendre contact avec la Mission Coteaux, Maisons et Caves

de Champagne afin d'approfondir la question de l'impact paysager du projet.

- L'INAO remarque que le scénario n°1 rapprochera les éoliennes de l'AOC de Talus-Saint-Prix, et le scénario n°2 de l'AOC de Sézanne.

La MCMCC indique également la proximité du projet vis-à-vis du vignoble. Bien que certaines caractéristiques du paysage comme les massifs boisés (avec le bois de l'Homme Blanc, le bois de Boitrait et le bois de Brande) et la topographie minimisent l'impact du projet vers l'est, le projet peut avoir un impact important vers Boissy le Repos (potentielle future commune classée en AOC) et Sézanne. Des photomontages (vues proches et vues lointaines) seront attendus sur certains points de vue importants situés sur la carte des composantes paysagères (représenté par une étoile- voir annexe MCMCC) et devront prendre en compte les parcs éoliens déjà présents et en projets (parc de la Butte de Soigny).

Conclusion :

Compte tenu de l'ensemble des points évoqués, a priori le développement de ce projet ne s'inscrit pas en adéquation avec l'enjeu principal de préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien classé par l'UNESCO, puisque situé dans la zone dite d'exclusion de l'étude de l'AIP de la MCMCC où « aucun nouveau projet éolien » n'est préconisé.

En outre, le projet est concerné par d'importants enjeux d'acceptabilité locale, principalement lié au phénomène de saturation du paysage.

Enfin, il est également concerné par la problématique de disponibilité des postes sources pour se raccorder actuellement au réseau.

Le développeur est alerté sur la nécessité que des études détaillées et argumentées démontrent la compatibilité de son projet vis-à-vis de ces enjeux, et que des efforts de concertation locale soient poursuivis pour viser l'acceptabilité du projet, avant d'envisager le dépôt de son dossier.



NUMERO

69

HIVER 2018-2019

LE CAROLOPOLITAIN

BULLETIN D'INFORMATION
TRIMESTRIEL DE LA COMMUNE DE CHARLEVILLE

LES VOEUX DU MAIRE DU 18 JANVIER 2019

Elections Européennes le 26 mai 2019

La carte d'électeur et surtout
une pièce d'identité officielle
sont obligatoires.

Sommaire

- 1 Les vœux du Maire du 18 janvier 2019
Elections Européennes
Agenda
- 2 Réunions du Conseil Municipal
- Séance du 25 octobre 2018
- Séance du 13 décembre 2018
- 3 Soirée Cabaret-spectacle
du 24 novembre à Lachy
Le Noël des enfants
Le colis des Anciens du 15 décembre
Les carnets du Carolopolitain
- 4 Les vœux du Maire du 18 janvier 2019
(suite de la page 1)

Agenda

Comité des Fêtes :

- Assemblée Générale le 02 mars à 18 heures, salle du Comité.
- Chasse aux oeufs le 22 avril à 10 heures, RdV place de l'Eglise.

Fête patronale :

- le 09 juin 2019

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal ont invité l'ensemble des carolopolitains aux traditionnels vœux le 18 janvier 2019. A cette occasion, étaient également présents :



- Mme Danielle BERAT, Conseillère Départementale de la Marne,
- M Etienne DHUICQ, Président de la CCBC et Maire de Montmirail
- M Raymond CHAUVET, Maire de La Villeneuve Lès Charleville
- M Daniel JACQUIER, Maire de Le Gault-Soigny
- Mme Héléne ROTHAN, Présidente du Comité des fêtes de Charleville.

Cette manifestation fête sa 18ème édition et c'est l'occasion pour Mr Thierry LEBON, au nom du conseil municipal, de présenter ses meilleurs vœux aux habitants de Charleville et à leurs familles et de donner quelques informations sur la vie de notre village.

• Bilan de l'exercice 2018

Recettes de fonctionnement 2018
111 542 €

Dépenses de fonctionnement 2018 :
122 521 €

Recettes d'investissement 2018 :
10 869 €

Dépenses d'investissement 2018 :
34 955 €

Les dépenses 2018 pour les travaux
du clos le roi représentent 60 831 €
L'excédent à reporter en 2019
s'élèvera à : 97 559 €.

Suite page 4

Les vœux du Maire du 18 janvier 2019 (suite de la page 1)

Actualités 2018 – 2019

• **Projet éolien de la SEPE de la Grande Contrée :**

Le projet avance, la société Ostwind a mandaté des bureaux d'études indépendants afin de réaliser l'étude d'impact. Elle a rencontré les élus, l'association ASERCS1, les différentes administrations et parties prenantes. Aujourd'hui les états initiaux sont finalisés.

Avant d'élaborer, dans les mois à venir, les différents scénarios d'implantation et de finaliser l'étude d'impact, la société Ostwind est en attente des préconisations des différentes administrations et parties prenantes du projet. Le but étant de déposer une demande d'autorisation environnementale (équivalent Permis de construire) pour 4 à 6 éoliennes.

La démarche de communication et de concertation autour du projet se poursuivra. La société Ostwind propose de réaliser des photomontages auprès des habitations les plus proches du projet afin de simuler les éoliennes. Aussi il sera possible d'affiner le projet et/ou de trouver des solutions pour réduire les vues sur les éoliennes comme, par exemple, la création de haie pour les personnes le souhaitant. Ces dernières pourront prendre contact auprès du porteur du projet ou de la mairie.

Le conseil municipal a également reçu l'association ASERCS1 le 17 décembre dernier afin d'échanger sur l'avancement du dossier et les craintes que cela occasionne.

• **Champ éolien de la Butte de Soigny:**

Les travaux ont démarré fin aout 2018. Les travaux de voiries et fondations sont terminés. La livraison des machines par des convois exceptionnels se fera au printemps. Le montage ainsi que la mise en service sont prévus en septembre 2019. M LEBON rappelle que la commune de Charleville est concernée par une seule éolienne. Le parc restera propriété de la société Ostwind grâce à un partenariat avec la CNP. Le raccordement ENEDIS de Sézanne à Soigny qui traverse notre commune est réalisé.

• **Mise en conformité de l'accessibilité :**

Dans les deux bâtiments communaux nous sommes tenus d'améliorer l'accessibilité car ils reçoivent du public. En 2017 nous avons déposé un planning de réalisation des travaux de mise en conformité. En 2018, les entreprises ont été consultées. Le conseil municipal a retenu l'entreprise SARL CATOLICOT aux Essarts les Sézanne pour l'accès de l'église par le cimetière. Les travaux seront réalisés en 2019 et ceux de la mairie sont en cours

d'étude mais devraient suivre également.

• **Plafond de l'église :**

La sécheresse de l'été 2018 a accentué des problèmes de chute de béton du plafond. La chaleur dilate les fers et désolidarise le béton. La dangerosité du phénomène nous amène à effectuer des travaux de consolidation. Avec l'accord de l'architecte des bâtiments de France et la consultation de 3 entreprises, le Conseil Municipal a retenu l'entreprise GNR d'Esternay pour la réfection entière du plafond. Les travaux sont prévus en 2019.

• **Dernières nouvelles pour notre village:** En 2018, de nombreuses maisons rendues disponibles par les événements de la vie ont trouvé preneur et à chaque fois avec de jeunes foyers. C'est une très bonne nouvelle pour notre école et c'est une preuve de plus que la présence d'éoliennes n'éloigne pas les acquéreurs.

Notre école a fusionné avec celle de nos voisins du Gault avec un maintien de 2 classes à Charleville. Nous nous en félicitons et Monsieur le Maire laissera M DHUICQ développer.

• **Comité des fêtes:**

M LEBON remercie toutes les personnes qui œuvrent au sein du Comité des fêtes notamment lors de la brocante qui a fêté sa 29ème édition en 2018. En 2019, pour fêter la 30ème édition des projets innovants sont en réflexion et la commune les soutiendra. Les bénéfices de la brocante permettent au Comité d'assurer les activités festives et les actions sociales de notre village que ce soit pour nos anciens ou pour nos enfants.

Interventions des invités

• **Mme Danielle BERAT** prend la parole et informe que le Département de la Marne aide les communes financièrement et pourquoi pas pour les travaux sur l'église de Charleville. Elle informe que 2/3 du budget du Département est consacré aux actions sociales et à l'insertion. La plateforme Actif 51 est mise en place cette année pour rapprocher les demandeurs d'emploi et les entreprises qui recrutent. La Conseillère Départementale nous fait part également d'une nouvelle liaison aérienne au départ de Vetry et à destination de Madrid. Enfin elle annonce que les impôts appelés par le département de la Marne n'augmenteront pas en 2019.

• **M Etienne DHUICQ** précise que le groupement pédagogique des communes de Le Gault-Soigny, Morsains, Tréfol, Charleville, La Villeneuve lès

Charleville et Soizy aux Bois est maintenu pour l'année scolaire 2019/2020. Il se satisfait des nouveaux arrivants de la Commune de Charleville qui participeront sûrement au maintien des effectifs du regroupement.

Il rappelle que le pays a mis en place une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) qui permet aux propriétaires de maisons de bénéficier d'aides en cas de travaux. Dans le cas de projets de rénovation énergétique, la maison de l'habitat à Epemay dispense des conseils gratuits et se déplace depuis peu dans les communes avec un bus dédié.

L'opération LEADER permet de financer également des projets de communes et également de gîtes chez des particuliers. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères a baissé de 7 % en 2018.

La fibre approche, le nœud de raccordement (NRD) est en place à Soizy aux Bois et la relève des boîtes aux lettres est faite. 2 fibres vont arriver dans chaque maison et les habitants seront libres de choisir leur opérateur.

Dans le cadre du grand débat national il est prévu d'organiser plusieurs dates en février à Montmirail et M DHUICQ invite les habitants des communes de la CCBC à y participer.

• **Mme Hélène ROTHAN** remercie les élus et les carolopolitains pour leur accompagnement au travers de l'année et particulièrement pour la brocante. Le bilan des activités sera déployé à l'assemblée générale le 2 mars à 18 heures qui est ouverte à tous.

En 2019 c'est le 30ème anniversaire de la brocante et à cette occasion le comité prévoit d'organiser un salon des métiers d'art mettant en valeur les savoir-faire des artisans et également des actions en direction du tri et du recyclage.

Le comité a sollicité à cette occasion le conseil départemental, le pays de brie et champagne avec les fonds LEADER, la CCBC et la commune de Charleville.

La présidente recrute des bénévoles dans son association et présente les futures dates à commencer par le 22 avril pour la chasse aux œufs.

Vœux

M le Maire rappelle que les Carolopolitains seront appelés à voter pour les élections Européennes le 26 mai.

Il souhaite enfin à l'ensemble des habitants de notre village ainsi qu'à leurs familles et amis une excellente année 2019 et propose de partager le verre de l'amitié et la galette des rois offerts par la Municipalité

T-D

- 25 janvier 2019 : vœux du maire et article dans l'Union

L'union

N° 2019012584
vendredi 25 janvier 2019
Édition(s) : Epernay
297 mots

POLITIQUE

De nouvelles éoliennes à venir

Thierry Lebon, maire de Charleville a présenté ses vœux à la population carolopolitaine. L'occasion de présenter les projets du bourg. Si trois éoliennes sont déjà implantées sur le territoire de Charleville, une quatrième devrait être en service en septembre avec le parc éolien de la Butte de Soigny qui concerne Charleville, Le Gault-Soigny et Boissy-le-Repos.

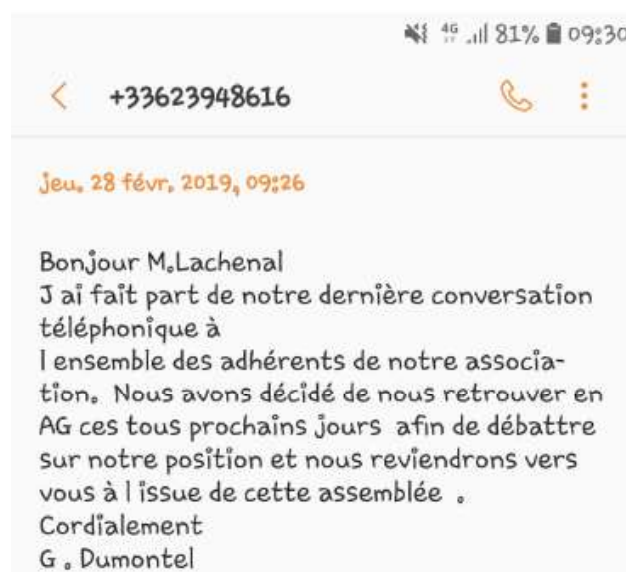
Des photomontages pour se rendre compte

Puis le maire a tenu à préciser : « Le nouveau projet éolien de la Grande Contrée avec la société Ostwind

avance. Le but étant de déposer une demande d'autorisation environnementale pour 4 à 6 éoliennes. La démarche de communication et de concertation autour du projet se poursuivra. La société propose de réaliser des photomontages pour simuler les installations. » Concernant la mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments communaux, les travaux d'accès de l'église par le cimetière seront réalisés cette année. Quant à ceux de la mairie, ils sont en cours d'étude et devraient suivre. Et Thierry Lebon d'ajouter : « La sécheresse de l'été a accentué des problèmes de chute de béton du plafond de l'église. La dangerosité du phéno-

mène a amené le conseil à décider de la réfection de celui-ci en 2019. » Puis le maire n'a pas manqué de rassurer l'auditoire : « En 2018 de nombreuses maisons ont trouvé preneurs. Une bonne nouvelle pour notre école qui a fusionné avec celle du Gault et une preuve de plus que la présence d'éoliennes n'éloigne pas les acquéreurs. » Enfin le premier magistrat de conclure avant d'inviter chacun à prendre le verre de l'amitié et manger un morceau de galette : « Merci à toutes les personnes qui œuvrent au sein du comité des fêtes qui fêtera cette année la trentième édition de la grande brocante. » ■

- 20 février 2019 : échange avec M. Dumontel afin de trouver un consensus sur le développement éolien



Ici il a été proposé de travailler ensemble de façon cohérente et concerté afin d'aller de l'avant.

- **13 mars 2019 : Présentation en conseil municipal**

Lors de cette réunion, l'avancée du projet a été présentée. Des scénarii d'implantation ont également été exposés suite aux préconisations émises lors du pole ENR afin que le conseil puisse avoir l'ensemble des éléments. L'objectif étant que le conseil municipal délibère sur un nombre d'éolienne et une stratégie d'implantation.

- **14 mars 2019 : échange avec la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne à Reims**

Pour rappel une demande de réalisation de plusieurs photomontages a été demandée lors du pole ENR, la mission UNESCO a identifié des points de vue. Lors de ce RDV les photomontages ont été présentés. Un compte rendu a été réalisé et envoyé à la Mission ainsi qu'à la DREAL qui vous est présenté ci-dessous :

OSTWIND

OSTWIND INTERNATIONAL S.A.S.
Espace Européen de l'Entreprise
« Les terrasses de l'Europe »
1, rue de Beme
F-67300 SCHILTIGHEIM
Tél. +33 (0)3 90 22 73 40
Fax +33 (0)3 90 20 09 48
Email : info@ostwind.fr
Internet : www.ostwind.fr

Madame Crépin
Directrice de la Mission
CMC de Champagne
C/o Agence d'urbanisme de
Reims
Place des Droits de
l'Homme – CS 90 000
51084 Reims cedex – France

Schiltigheim, le 19 mars 2019

Objet : Rencontres, échanges sur les projets éoliens suivis par M. Lachenal / Ostwind International SAS

Madame Crépin,

Je fais suite à nos rencontres relatives au développement éolien dans la Marne, et comme convenu, vous trouverez, ci-dessous un rapide compte rendu de nos différents échanges.

1. Rencontre du 7 décembre 2018

Lors de notre première rencontre, en date du 7 décembre 2018, un point particulier a été réalisé, en amont du pôle ENR, concernant le projet éolien mené sur le territoire de Charleville.

En introduction, je vous ai tout d'abord présenté les projets que je développe :

- Un projet constitué de 5 éoliennes sur le territoire de Vanault-le-Châtel.
- Un projet qui sera constitué de 10 à 16 éoliennes sur le territoire de Mairy-sur-Marne.

Ceux-ci n'ont pas retenu votre attention car vous les avez jugés compatibles avec le vignoble et la préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien.

Quant au développement éolien sur le territoire de Charleville, vous m'avez informé de votre mise en garde vis-à-vis de l'aire d'engagement du bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO et du futur classement du parcellaire AOC pouvant intervenir au sein de la commune de Boissy-le-Repos. Dès lors, vous avez sollicité la réalisation d'une étude particulière en prenant en considération les recommandations formulées dans de la Charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne de février 2018.

Vous avez également demandé la réalisation de plusieurs photomontages complémentaires, en me précisant que les points de vue me seront communiqués après le passage en pôle ENR du 13 décembre 2019.

2. Pôle ENR du 13 décembre 2018

Dans les conclusions du pôle ENR en date du 13 décembre 2018, vous avez logiquement demandé de réaliser une étude détaillée et argumentée pour démontrer la compatibilité du projet avec l'enjeu de préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien. A cet effet, vous avez identifié des lieux depuis le vignoble afin que nous réalisions des photomontages dans l'optique de travailler conjointement à une implantation acceptable.

3. Rencontre du 14 mars 2019

Lors de notre rencontre en date du 14 mars 2019, les photomontages vous ont été présentés et remis au format papier et numérique. Sur les photomontages, une implantation à 5 éoliennes a été présentée.

En effet, nous avons d'ores et déjà souhaité prendre en considération les mécontentements de l'association ASERC-51. Aussi, une éolienne a été ôtée afin de réduire l'impact visuel depuis le Clos le Roi.

Sachez également que j'ai noté les points suivants :

Dans un premier temps, j'ai bien pris note que le projet éolien de Charleville (la Grande Contrée) est situé en zone d'exclusion, mais que les projets sont à étudier au cas par cas.

Vous m'avez indiqué qu'un projet dans une plaine n'aura pas le même impact visuel qu'un projet au sein d'un territoire vallonné et forestier comme cela semble être le cas à Charleville. Pour preuve, sur les 8 photomontages présentés, le parc de la Grande Contrée n'est réellement visible que depuis une seule prise de vue, au niveau des hauteurs de Bergères-sous-Montmirail. De plus, sur ce photomontage les parcs existants de la Butte de Soigny et de Charleville, apparaissent au premier plan.

Sachez qu'une attention particulière sera portée à l'insertion paysagère du projet, que nous allons suivre la méthodologie de votre charte comme demandé et que nous travaillons étroitement avec un bureau d'études indépendant spécialisé et local (Savart Paysage) sur ces problématiques.

Dans un second temps, vous m'avez indiqué que les photomontages seront présentés lors d'un conseil scientifique le 2 avril 2019. Vous m'informez également qu'un avis sera émis, sur ce projet, uniquement lors de l'instruction du dossier.

Dans un troisième temps, nous avons évoqué ensemble l'extension du projet éolien de la Butte de Soigny sur le territoire de Boissy-le-Repos, pour lequel la commune a pris une délibération en ce sens.

Par ailleurs, en raison :

- du nouveau classement du parcellaire viticole AOC possible sur la commune de Boissy-le-Repos,
- du fait que les éoliennes se rapprocheraient du vignoble (premier plan),

nous avons convenu de ne pas lancer le développement aujourd'hui et d'attendre d'abord la version finale du nouveau classement.

Nous vous présenterons ensuite des photomontages afin d'étudier, ensemble, l'impact du projet dans l'optique de déterminer la faisabilité ou la non faisabilité du projet.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez agréer, Madame Crépin, l'expression de mes sincères salutations.

Cédric LACHENAL
Chef de Projets (06-29-11-05-34)



- 15 mars 2019 : courrier de M. Dumontel – Président de l'ASERC-51

Monsieur Gérard DUMONTEL
Président de l' ASERC-51
16 rue du Boitelet
Le Clos le Roi 51120 CHARLEVILLE
06 23 94 86 16 (gedumontel@yahoo.fr)

Charleville le 15/03/2019

Monsieur Cédric LACHENAL
Chef de Projet
OSTWIND International SAS
Espace Européen de l'Entreprise
1 rue de Berne
F-67300 SHILTIGHEIM

REÇU LE
20 MARS 2019

Objet :Encerclement de la commune de Charleville (Marne)

Monsieur,

Je fais suite à nos échanges de février dernier (v/ appel du 10/02 & mon sms du 28/02) et reviens vers vous au sujet du Projet de la «Grande Contrée». Je me permets de préciser à nouveau que la raison même de l'existence de notre association est d'arrêter l'encerclement de la commune de Charleville et de ses hameaux par les éoliennes.

Notre association a tenu son assemblée générale le 8 mars dernier et nous y avons longuement débattu des avancées du projet, ou de ce que nous en connaissons ... Toutes les questions et inquiétudes posées restent identiques à celles formulées lors de nos échanges avec les différents élus de la région (Préfet, Député, Sénateur, Conseil Municipal ...) ainsi qu'avec vous-même.

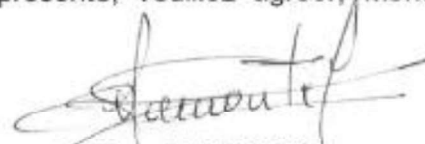
Il en ressort que, quelque soit le nombre de nouvelles éoliennes installées dans le parc de la « grande contrée », tous élus et adhérents reconnaissent que l'effet d'encerclement demeure avec le Parc de la Brie Champenoise existant (10 éoliennes), le Parc de la Butte de Soigny (7 aérogénérateurs) en cours d'installation actuellement ,auxquels s'ajoutent les nombreux projets dans les environs proches (Les Essarts-les-Sézanne, Champguyon, Morsains, etc...)

.Je crois déjà avoir abordé les risques potentiels sur la santé inhérente aux éoliennes (syndrome éolien lié aux infrasons qui affecte certains de nos concitoyens)

Il n'est donc vraiment pas souhaitable d'installer de nouvelles éoliennes dans ce nouveau projet et ce, quelque soit leur nombre.

Je précise pour la énième fois que nous ne sommes pas réfractaires aux éoliennes sur le fond. Mais pour le respect de notre environnement et pour notre bien-être physique et mental, le **trop c'est trop** prend aujourd'hui tout son sens. Nous maintenons notre opposition ferme à ce nouveau projet.

Nous restons à votre disposition pour toute discussion que vous jugeriez utile
En vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez agréer, Monsieur,
l'expression de mes sincères salutations.



Gérard DUMONTEL
Président de l'ASERC-51

- 15 mars 2019 : Compte rendu de la réunion organisée par l'ASERC-51 / rédigé par la secrétaire de l'ASERC-51

ASERC-51
16 rue du Boitelet
Le Clos le Roi 51120 CHARLEVILLE
aserc51charleville@gmail.com

Le 15/03/2019

Compte-rendu de la réunion d'information sur le 3^{ème} projet éolien entrainant l'encerclement de Charleville du 08/03/2019

Monsieur Dumontel, président de l'ASERC-51 (**Association Sauvegarde Environnement des Riverains de Charleville-51**) rappelle pourquoi nous avons dû fonder l'association après le Collectif anti-encerclement de Charleville.

Monsieur Gressin, vice-président présente un diaporama fort intéressant aux dires des participants sur les avantages et inconvénients de l'énergie éolienne. Il aborde :

- l'énergie verte, propre, décarbonée mais présentant des terres rares dans les aimants qui pollueront lors du démantèlement des éoliennes, avec des fondations en béton nécessitant beaucoup de CO2 avec 45T d'acier.
- Les contributeurs aux GES : transports, industrie, habitat, agriculture, énergie, et déchets (énergie ne produit que 13% de GES)
- L'éolienne ne fonctionne que dans certaines conditions de vent, et le facteur de charge (rendement) est faible
- L'énergie éolienne n'est pas souple pour absorber les pics de demande électrique
- Elle ne peut pas être stockée
- L'aspect paysager est évoqué
- On tient compte des oiseaux et chauve-souris d'après les promoteurs, mais on ne peut pas quantifier leur mortalité.
- La mesure du bruit des éoliennes est délicate car les pales suivant le sens du vent et leur vitesse font un bruit irrégulier
- Le clignotement jour et nuit est dérangeant ainsi que l'effet stroboscopique des pales.
- Il y a des interférences par ondes perturbatrices sur réception TV, sur réception internet et des téléphones.
- La production d'infrasons a des effets potentiels sur la santé que l'on appelle syndrome éolien qui se manifeste par de la fatigue, des maux de tête, des insomnies, de la nervosité, des nausées.... Ce syndrome éolien a aussi des effets sur les animaux.. Il est d'autant plus important que les éoliennes sont nombreuses.

- On nous promet des créations d'emplois mais les promoteurs sont étrangers et utilisent peu la main d'œuvre locale
-
- L'argument principal pour les maires est l'apport de ressources complémentaires pour les communes pendant 10 ans partagées avec CCBC et département, mais qu'elles sont elles ?
- Les promoteurs éoliens sont très subventionnés par l'Etat.
- Le coût du rachat de l'électricité d'origine éolienne est environ 2 fois celui de l'électricité nucléaire
- La revente de nos maisons est difficile voire impossible en cas d'encerclement par un champ éolien
- Les éoliennes sont des aérogénérateurs industriels, comment seront-ils démantelés soit disant par les promoteurs qui font une provision mais en cas de défaillance les agriculteurs en auront la charge et sinon les communes.

Monsieur Dumontel reprend ensuite la parole pour aborder le problème spécifique du 3^{ème} projet sur Charleville : l'encerclement de type «fer à cheval»
 Le Grand Est fournit environ 23% de la production éolienne française, et sur les 1300 éoliennes en Champagne Ardennes il y en a déjà 409 installées dans le département de la Mame au 25/07/2018.

- ce projet est initié par Ostwind avec l'appui du Conseil Municipal
- il y aura 4 à 6 mats en 1 ou 2 lignes sur 6 zones potentielles favorables.
- lesquelles ? voir carte
- Quelle hauteur auront les mats ?
- Où en sont les études d'impacts paysagers, sonores, etc. ... ?
- localisation et résultats du mat de mesure ?
- estimation des retombées financières et économiques ?
- présentation de cartes montrant l'encerclement du village et risquant d'induire un syndrome éolien d'autant plus important que les maisons seront entourées d'éoliennes.
- les habitants subiront les clignotements d'éoliennes devant et derrière leurs villas, se tenir dans le jardin sera difficile, ouvrir ses volets lors de grande chaleur deviendra insupportable à cause des clignotements rouges toute la nuit, sans compter le bruit des pales quand elles retombent, différent devant et derrière la maison.
- étapes et planning du projet du moins ce que nous en savons
- enquête publique où tout le village doit participer.
- comment éviter le désastre tant qu'il en est temps.
-

Monsieur Dumontel conclut en insistant sur le fait qu'il ne faut pas hésiter à rejoindre l'ASERC-51 qui se démène pour obtenir la non installation de ce projet. , à signer toutes les pétitions locales et officielles, et à manifester son mécontentement auprès des élus.

A la suite de cette présentation, une discussion riche mais vive s'engage entre les participants pour ou contre l'éolien.

Il est notamment vivement reproché :

- le manque d'informations des riverains qui ne sont pas consultés au début d'un projet qui peut ainsi se poursuivre dans une complète opacité,
- l'intérêt individuel de certains élus ou personnes plus intéressées financièrement que par la défense de leurs concitoyens,
- l'ignorance des souhaits de leurs administrés habitants qui eux vont subir les inconvénients sans en avoir les avantages
- une telle attitude ne peut qu'engendrer des dissensions entre les habitants, ce qui est très regrettable dans une petite commune

Pour la grande majorité des présents ce 3eme projet provoquerait un encerclement complet du village de Charville avec tous les nuisances et risques qu'il pourrait engendrer et sont donc fermement opposés à ce projet qui présente nettement plus d'inconvénients que d'avantages

Monique GRESSIN
(Secrétaire de l'ASERC-51)

○ Avril et Juillet 2019 : Demandes auprès de la mission restés sans réponse.

N'ayant pas de retour concernant le comité scientifique, et aucun avis négatif ; sachant que le projet en double ligne a été préféré par les membres du pôle (mission comprise), le projet a avancé en ce sens.

 Répondre  Répondre à tous  Transférer




lun. 13/05/2019 14:01

Cédric LACHENAL

OSTWIND / Développement éolien / Charleville

À Amandine CREPIN-LOPES

 Vous avez transféré ce message le 17/04/2020 10:35.

Madame CREPIN-LOPES bonjour,

Je me permets de revenir vers vous concernant le compte-rendu de votre comité scientifique à propos de nos propositions d'implantations sur la commune de Charleville.

Serait-il possible de m'envoyer une copie ?

En vous remerciant par avance.

Bien cordialement,

OSTWIND

Cédric LACHENAL

Chef de Projets

+33.(0)3.90.22.73.44 /+33.(0)6.29.11.05.34

OSTWIND International

Espace Européen de l'Entreprise

1, rue de Berne

67300 SCHILTIGHEIM

Tél.: +33.(0)3.90.22.73.40

Fax: +33.(0)3.90.20.09.48

www.ostwind.fr



Un geste simple pour l'environnement, n'imprimez ce message que si vous en avez l'utilité.

 Répondre  Répondre à tous  Transférer




mar. 16/07/2019 15:36

Cédric LACHENAL

TR: Proposition de rendez-vous - point éolien

À Amandine CREPIN-LOPES

 Vous avez transféré ce message le 17/04/2020 10:35.

Madame CREPIN bonjour,

Je fais suite à nos derniers échanges concernant le développement éolien sur le territoire de Charleville :

- Le passage en Pôle ENR
- La présentation des PHM depuis les pdv identifiés par vos soins.
- L'acceptabilité de notre projet qui découle de notre réflexion communes / nos échanges / vos recommandations.

Vous m'aviez parlé d'un compte rendu d'un comité scientifique. Afin d'avoir l'ensemble des éléments et de poursuivre notre processus de concertation avec vos services, serait-il possible de me transmettre ce compte rendu ?

En vous remerciant par avance.

Bien cordialement,

OSTWIND

Cédric LACHENAL
Chef de Projets
+33.(0)3.90.22.73.44 /+33.(0)6.29.11.05.34

 OSTWIND International

- Juillet 2019 : Délibération du conseil municipal pour une configuration à 6 éoliennes.

SOUS PRÉFECTURE D'EPERNAY

RECU LE

- 9 JUIL. 2019

Commune de CHARLEVILLE
51120 (Marne)
Canton de Montmirail
Arrondissement d'EPERNAY

17 JUIL 2019

COUBRIER ARRIVE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :
20 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf,
Le 27 juin à 19 heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Thierry DURAND, Adjoint au Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 10
Votants : 8

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de MM. Thierry LEBON et Patrice LEBON.

Secrétaire de séance : Colette LECAT.

N° 2019-06-01

Objet : Projet de parc éolien porté par la Société d'Exploitation du Parc Éolien (SEPE) « La Grande Contrée » - Choix entre 2 implantations

M. Thierry DURAND, Adjoint au Maire, expose que la SEPE « La Grande Contrée », filiale à 100% du groupe Ostwind International, envisage de développer un projet de parc éolien (ci-après dénommé Parc Éolien) sur Charleville.

À ce stade d'avancement du projet, après réalisation d'études détaillées sur les différentes implantations possibles du Parc Éolien, la SEPE a retenu 2 scénarii, l'un avec 6 éoliennes, l'autre avec 5 éoliennes.

La SEPE a souhaité consulter le Conseil Municipal de Charleville pour recueillir l'avis des élus sur l'implantation du Parc Éolien d'une part, et connaître le scénario d'implantation qu'ils privilégient d'autre part.

La discussion s'engage et plusieurs points sont abordés par les élus :

- Il est impératif qu'Ostwind International et la SEPE respectent la distance de 700 m minimum d'implantation entre les habitations et la plus proche des éoliennes comme déjà expressément demandé dans une précédente délibération
- Ostwind International et la SEPE devront fournir des garanties financières (versement de provisions notamment) et respecter l'arrêté ministériel du 26 août 2011 (ou tout autre texte qui viendrait modifier celui-ci postérieurement) relatif au démantèlement et à la remise en état des parcs éoliens en fin d'exploitation

M. Durand précise que les conditions de remise en état des parcelles de terrain privées sont prévues dans le cadre de conventions de droit privé et peuvent être plus contraignantes que ne le prévoit la réglementation en vigueur.

- 9 JUL. 2019

COURRIER ARRIVE

71 1239

.../...

Après examen, le Conseil Municipal,

Article 1 – déclare, à l'unanimité, qu'il est favorable à l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune par la SEPE « La Grande Contrée », filiale à 100% du groupe Ostwind International ainsi que toutes sociétés ou personnes agissant pour le compte de la SEPE, sous réserve que :

- Ostwind International et la SEPE respectent la distance de 700 m minimum d'implantation entre les habitations et la plus proche des éoliennes comme déjà expressément demandé dans une précédente délibération
- Ostwind International et la SEPE apportent des garanties financières (versement de provisions notamment) et respectent l'arrêté ministériel du 26 août 2011 (ou tout autre texte qui viendrait modifier celui-ci postérieurement) relatif au démantèlement et à la remise en état des parcs éoliens en fin d'exploitation

Article 2 – déclare considérer, à la majorité des suffrages exprimés (6 voix pour), que le scénario avec l'implantation de 6 éoliennes est celui qui a sa préférence, sous réserve des contraintes techniques d'implantation du parc éolien

Article 3 – dit à l'unanimité, que la carte représentant le scénario retenu avec 6 éoliennes est annexé à la présente délibération

Article 4 – autorise à l'unanimité, M. Thierry Durand, Adjoint au Maire, à effectuer toutes les démarches nécessaires permettant l'implantation du Parc Éolien et à signer tous les documents et conventions précisant ces points.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président de séance,
Adjoint au Maire,



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération reçu à la Sous-Préfecture le, publiée ou notifiée le

- Septembre 2019 : Courrier de M. Dumontel (ASERC – 51)



RECUEIL
- 6 SEP. 2019

RECUEIL
- 6 SEP. 2019

Monsieur LACHENAL
Chef de Projet
OSTWIND INTERNATIONAL SAS
Espace Entreprise Européen
1 rue de Berne
67300 SCHILTIGHEIM

Charleville, le 29 août 2019

Objet : Encerclément de la commune de Charleville (Marne)

Monsieur,

Nous avons échangé lors de notre rencontre du 2/03/2018 et vous aviez proposé par courrier en date du 19/03/2018 de nous tenir informé de l'avancement du dossier.

Nous réitérons notre demande d'une rencontre afin de connaître les évolutions du projet de la Grande Contrée et calmer ainsi les inquiétudes de certains riverains.
Dans ce but nous aimerions avoir une entrevue à mon domicile (16 rue du Boitelet - Le Clos le Roi - 51120 Charleville) dès que possible.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Bien à vous.

Gérard DUMONTELLI
Président



16 rue du Boitelet - Le Clos le Roi - 51120 Charleville
aserc51charleville@gmail.com
(Association Sauvegarde Environnement des Riverains de Charleville)



- Novembre 2019 : Courrier de réponse envoyé à M. Dumontel (ASERC – 51)



OSTWIND INTERNATIONAL S.A.S.
Espace Européen de l'Entreprise
« Les terrasses de l'Europe »
1, rue de Berne
F-67300 SCHILTIGHEIM
Tél. +33 (0)3 90 22 73 40
Fax +33 (0)3 90 20 09 48
Email : info@ostwind.fr
Internet : www.ostwind.fr

Monsieur Gérard DUMONTEL
Président

A S E R C - 51
16 rue du Boitelet
Le Clos le Roi
51120 Charleville

Schiltigheim, le 12 septembre 2019

Objet : projet éolien de Charleville

Monsieur Dumontel,

Nous avons bien réceptionné votre courrier daté du 29 août 2019, reçu le 6 septembre dernier, par lequel vous nous indiquez réitérer votre demande de rencontre afin de connaître l'évolution du projet que nous menons sur le territoire de la commune de Charleville.

Vous mentionnez notre rendez-vous du 2 mars 2018 chez vous, afin d'échanger sur le projet éolien, et au cours duquel nous vous indiquions nous tenir à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions. *Soyez assuré du fait que le processus de communication et de concertation est une réelle conviction chez Ostwind International.*

En témoignent les différentes actions sommairement listées ci-après, réalisées afin de tenir informé l'ensemble des acteurs concernés, et en premier lieu les habitants de Charleville :

Septembre 2018 : Echange téléphonique

Nous avons échangé sur l'éolien de façon générale et nous vous avons informé qu'un bulletin d'information parviendrait courant septembre à l'ensemble de la population.

Septembre 2018 : Bulletin d'information

Distribution dans tous les foyers de Charleville d'un bulletin d'information.

20 février 2019 : Echanges de sms

Lors de notre échange, nous vous avons proposé de poursuivre la discussion sur le développement du projet éolien.

15 mars 2019 : Réception d'un courrier

Nous avons reçu un courrier de votre part où vous faites notamment référence à nos échanges du 10 et 28 février 2019.

Août 2019 : Invitation à l'inauguration du parc éolien de la Butte de Soigny, le 14 septembre 2019

Nous avons convié l'ensemble de la population à l'inauguration du parc éolien de la Butte de Soigny. Nous tenons d'ailleurs à vous remercier de votre présence à cet événement.

112

Par ailleurs, comme vous l'indiquez dans votre courrier, nous pouvons naturellement convenir d'un rendez-vous à votre domicile pour discuter des avancées du projet. Nous vous contacterons donc très prochainement pour organiser cette réunion. Nous pourrions également discuter du projet lors de votre venue le 14 septembre prochain.

Nous devons également vous indiquer que nous regrettons de ne pas avoir été conviés à la réunion d'information tenue à Charleville le vendredi 8 mars 2019, en présence des habitants. Bien que seulement une quinzaine de personnes se soit déplacée, cela aurait été l'opportunité de discuter en toute transparence, dans la lignée de nos précédents échanges.

Enfin, sachez que nous considérons comme fondamental de pouvoir continuer à échanger avec vous et toute autre personne sur le projet et ses avancées.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire ou information que vous souhaiteriez obtenir et vous prions de croire, Monsieur Dumontel, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Cédric LACHENAL
Chef de projets



- Septembre 2019 : Article de presse dans l'Union suite à l'inauguration du parc éolien de la Butte de Soigny.

MERCREDI
18 SEPTEMBRE 2019

SÉZANNE ET SA RÉGION

19



Les sept éoliennes de ce parc mesurent entre 125 et 130 mètres de hauteur. D'une puissance totale de 14 Mégawatts, ce parc produira l'équivalent de la consommation annuelle de près de 14 000 personnes. Photos : Jean-Luc Bocard

GAULT-SOIGNY

ENVIRONNEMENT

Le parc de la Butte de Soigny a été inauguré samedi dernier. Depuis début juillet, sept nouvelles éoliennes sont désormais opérationnelles.

Le parc éolien inauguré



Petits et grands pouvaient avoir des explications sur le fonctionnement d'une éolienne.



Des animations étaient proposées par la société « Porte par le vent ». On pouvait assembler des pièces pour construire un planeur avec Sarah.



Inauguration avec Yves Desvaux, sénateur, Étienne Dudois, président de la communauté de communes de la Brie champenoise, Thierry Labon, Daniel Jacques, Gilbert Mouton, maires, Eric Girardin, député, Didier Schlönger, directeur adjoint d'Octolux, Danielle Hérot, conseillère départementale, Patrick Vité, vice-président de la CCCEC.

Il y avait de l'animation au pied de l'éolienne n°1 du parc de la Butte de Soigny, près du hameau du Rocoude samedi dernier. Il s'agissait de l'inauguration, en présence d'officiels mais également d'habitants et résidents des communes concernées. Il aura fallu 9 années de réflexion, d'enquêtes, de réunions et de délibérations avant d'en arriver à cette inauguration. Les sept éoliennes de ce parc font partie des quelque 8 000 que l'on retrouve maintenant sur le territoire français. Daniel Jacques, porte parole des autres maires, a retracé l'histoire de la construction de ce parc éolien. Quatre machines se trouvent sur le territoire de la commune de Le Gault Soigny, deux sur Boissy-le-Repos et la septième sur la commune de Charleville. À noter la présence de quelques opposants à l'éolien qui ont tenu à montrer leur désaccord notamment concernant l'éventuel nouveau parc prévu à Charleville sans que cela pose problème de part et d'autre.



Les élèves de CE1/CM2 de Charleville avaient dessiné des éoliennes en classe. Elles ont été exposées le jour de l'inauguration.



Cédric Lachonai (à droite), chef de projet chez Octolux, discute aimablement avec des personnes qui ne sont pas favorables à l'éolien.

Encore plus
d'actualités sur
lunion.fr

○ 30 septembre 2019 : rencontre entre l'ASERC51 et Ostwind

Suite à la rencontre entre Ostwind et l'ASERC 51, un compte rendu a été réalisé et envoyé aux élus ainsi qu'à l'ASERC51. Ce compte rendu est présent ci-dessous :

OSTWIND

OSTWIND INTERNATIONAL SAS

Charleville, le 30 septembre 2019

**Compte-rendu
Rencontre entre l'ASERC 51 et Ostwind
30 septembre 2019 de 14 h à 16 h 30**

Participants :

OSTWIND INTERNATIONAL SAS

Didier Schlienger, adjoint au Directeur
Cédric Lachenal, chef de projet

ASERC 51

M. Dumontel, Président, réside à Charleville
Mme Chiale, réside à Charleville
Mme Rovillain, réside à Charleville
M. Gressin, résidence principale à Paris
Mme Lorenzi, réside à Charleville

Historique / contexte

Ostwind International est présent sur le territoire intercommunal de la Brie Champenoise depuis 2010. Les élus du territoire ont mené à bien, en partenariat avec Ostwind International, le parc éolien de la Butte de Soigny, situé sur les communes de Le Gault-Soigny, Boissy-le-Repos et Charleville. Aujourd'hui, ce parc est en fonctionnement, Ostwind International en est le propriétaire et l'exploite. C'est dans ce contexte qu'une nouvelle réflexion a vu le jour sur le territoire de Charleville.

Août 2015 : Un premier bulletin d'information est publié afin d'annoncer la possibilité de développer un nouveau parc éolien sur la commune de Charleville, identification d'un nouveau secteur.

Janvier 2016 : En janvier, un second bulletin d'information est diffusé pour annoncer aux habitants de Charleville qu'Ostwind propose d'étudier un nouveau secteur et que le conseil municipal sera amené à prendre une décision.

Février 2016 : délibération du conseil municipal pour le lancement d'un nouveau projet / lancement des études.

Février 2017 : permanence publique et première rencontre avec l'ADENOS et l'ASERC 51.

Suite à cette permanence publique, l'ASERC 51 se fait connaître auprès d'Ostwind et des échanges se créent, notamment entre Gérard Dumontel et Cédric Lachenal.

En septembre 2019, l'ASERC 51 fait une demande écrite de rencontre auprès d'Ostwind afin de faire le point sur l'avancement du projet.

En parallèle de cette demande, l'ASERC 51 échange avec Didier Schlienger lors de l'inauguration du parc du Gault-Soigny. Ce dernier entend la position de l'association et propose de mettre en place un cadre de concertation.

La réunion a été planifiée le 30 septembre 2019 à 14 h 00 chez Monsieur Dumontel

Déroulement de la réunion

Après un tour de table, Monsieur Dumontel rappelle que le « *collectif anti encerclement de Charleville* » a été créé suite à un développement important de l'éolien dans le secteur de la Brie Champenoise. Il indique qu'il n'est pas opposé par principe au développement éolien.

Monsieur Dumontel indique se différencier clairement de l'association ADENOS (Association de Défense de l'Environnement du Nord-Ouest Sézannais) qui s'oppose à l'éolien par principe et où le dialogue est impossible.

Des sujets d'ordre général sont ensuite abordés (avantages / inconvénients de l'éolien, comparaisons avec les autres pays...) avant de se recentrer davantage autour du projet, objet de notre rencontre.

L'ASERC 51 fait état de ses inquiétudes concernant :

1. L'encerclement potentiel du village, ainsi que la diminution éventuelle de la valeur des maisons.
2. Le manque d'information et d'échanges directs avec les élus.
3. Le manque de transparence quant à l'objectif et les retombées locales du projet.
4. La détérioration de la qualité de vie liée au paysage / flaches lumineux.

Nous indiquons avoir échangé de notre initiative de concertation avec le premier adjoint en charge du dossier qui a soutenu et encouragé notre démarche. Il demande par ailleurs un compte rendu de nos échanges et indique être ouvert à la concertation souhaitée par Ostwind.

M. Lachenal indique que de nombreux points ont déjà fait l'objet d'échanges et d'explications lors des précédents entretiens avec l'ASERC 51.

Il est rappelé que la zone d'étude initiale pouvait accueillir plus de 15 éoliennes. Les thématiques d'encerclement, du paysage ont été pris en compte et le projet a été réduit à 6 éoliennes. Une délibération a été prise en ce sens. Des études sur ces points seront partagées durant la concertation.

Ostwind, ainsi que le premier adjoint, souhaitent dialoguer et proposent à l'ASERC 51 d'ouvrir une concertation tripartite.

L'objectif est de prendre en compte les inquiétudes de l'ASERC51 pour finalement tenter de trouver un consensus. Pour ce faire, planifier 3 à 4 réunions de travail d'ici le mois de décembre. Les étapes du développement, les enjeux existants, etc. pourront être présentés.

La première réunion consisterait à réaliser un cahier des charges de la concertation.
Le but de la concertation serait de valider un projet par les 3 parties.

Suite à donner

Rédaction par Ostwind et diffusion du compte rendu de la réunion au conseil municipal + association.
Attente de la réponse de l'ASERC 51 concernant le processus de concertation.

- Novembre 2019 à juillet 2020 : concertation avec les propriétaires et exploitants afin de trouver un accord concernant les infrastructures.
- 9 janvier 2020 : Vœux du maire

Parc éolien de la butte de Soigny :

Le 14 septembre 2019, les communes de le Gault-soigny, Boissy le repos, et Charleville ont inauguré le parc éolien commun aux 3 villages. La commune de Charleville est concernée par une seule éolienne.

Projet éolien de la SEPE de la Grande Contrée :

Le projet avance, différents scénarios d'implantation ont été étudiés par le conseil municipal. Un scénario de 2 rangées de 3 éoliennes a été retenu. Les implantations définitives sont en cours de finalisation. L'ensemble des résultats sera présenté à la population. Le dossier de demande d'autorisation environnementale (permis de construire) devrait être déposé courant de cette année.

Le conseil municipal a rencontré l'association ASERC 51 à la demande de son président le 24 octobre dernier. Les nombreuses affirmations portées à la connaissance des élus n'ont en rien modifié la décision originelle.

- Janvier 2020 : Courrier de M. Dumontel (ASERC – 51)



RECUE
30 JAN 2020

Cédric LACHENAL, Chef de Projet
OSTWIND INTERNATIONAL SAS

Espace Européen de l'Entreprise
1 rue de Berne

57300 SHILTIGHEIM

Charleville, le 25 janvier 2020

Objet : Encerclement de la commune de Charleville (Marne)

Monsieur Lachenal,
Monsieur Schlienger,

Nous faisons suite par ce courrier à nos différents échanges épistolaires de 2019 et à notre rencontre du 30 septembre dernier à mon domicile du Clos le Roi en présence de votre responsable, Monsieur Schlienger et de quelques adhérents de notre association. Nous vous réitérons nos remerciements pour avoir pris la peine de vous déplacer pour nous aider à une meilleure compréhension du projet.

Lors de ce dernier entretien, j'avoue que vous nous avez effrayé en nous affirmant que vous aviez eu l'intention d'installer 15 éoliennes sur le 3^e projet nommé Parc de la Grande Contrée et que, par souci de conciliation et preuve de votre bonne foi, vous consentiez à ramener ce chiffre à 6. Vous nous avez également surpris si ce n'est désarçonnés avec l'information disant que la demande initiale de ce 3^e projet venait directement de notre mairie. Et vous aviez conclu avec le souhait d'une réunion tripartite entre la Mairie, le Promoteur et l'Association à la seule condition que nous acceptions enfin un compromis.

Nous avons donc tenté depuis septembre dernier et à de maintes reprises de contacter notre maire et ses conseillers. Une réunion a enfin été possible après un conseil municipal le 24 octobre qui s'est terminé avec promesse de leur part d'une délibération du conseil puis, plus rien. Un semblant de réponse nous est seulement parvenu le 14 janvier, jour des vœux du Maire. En effet, lors de son allocution il a tout simplement signifié à l'association qu'aucun changement ne serait apporté à sa décision de l'implantation de 6 éoliennes et que de toute façon il ne renouvellerait pas son mandat électif. La discussion était donc close avant même d'être ouverte.



16 rue du Boîtelet - Le Clos le Roi - 51120 Charleville
aserc51charleville@gmail.com
(Association Sauvogarde Environnement des Riverains de Charleville)





Avant cette « réponse » informelle, nous avons appris que le décret en date de 2016 prononcé par le maire et ses conseillers était de toute façon de... 6 éoliennes. Cela prouve, si besoin en était, que votre geste de conciliation n'en était pas un. Cela nous a surpris et a malheureusement entaché l'excellent contact que nous avons eu et la confiance que nous vous apportions.

Dans ces conditions, nous ne pouvons que demeurer hostile à ce projet.

Espérant vous avoir répondu, nous vous prions d'accepter, Messieurs, nos sincères salutations.

Le Bureau de l'ASERC-51

Gérard DUMONTEL
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gérard Dumontel', written over the printed name and title.

- Février 2020 : Courrier de réponse à de M. Dumontel (ASERC – 51)

OSTWIND

OSTWIND INTERNATIONAL S.A.S.
Espace Européen de l'Entreprise
« Les terrasses de l'Europe »
1, rue de Berne
F-67300 SCHILTIGHEIM
Tél. +33 (0)3 90 22 73 40
Fax +33 (0)3 90 20 09 48
Email : info@ostwind.fr
Internet : www.ostwind.fr

Monsieur Dumontel
16 rue Boitelet – Le Clos le
Roi
51120 Charleville

Schiltigheim, le 10 février 2020

Objet : Réponse à votre courrier du 25 janvier 2020 – encerclement de la commune de Charleville (Marne)

Monsieur Dumontel,

Nous faisons suite à votre courrier, en date de 25 janvier dernier, dans lequel vous faites référence à notre rencontre du 30 septembre 2019, rencontre ayant fait l'objet d'un compte rendu circonstancié.

Votre courrier appelle de notre part les observations et précisions suivantes :

Concernant l'implication de la commune de Charleville

La commune de Charleville travaille depuis maintenant plus de dix ans sur la thématique de l'éolien avec plusieurs développeurs, tels que les sociétés Ostwind et Enertrag.

C'est donc sur la base d'éléments objectifs portés à sa connaissance que le conseil municipal de la commune s'est prononcé favorablement, à plusieurs reprises, pour le développement de l'énergie éolienne sur son territoire.

Concernant l'implantation de 15 éoliennes

Comme vous le savez certainement, la France s'est fixé plusieurs objectifs environnementaux, dont celui de porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale d'énergie et à 40 % de la production d'électricité en 2030.

La commune de Charleville a fait le choix de contribuer à ces objectifs nationaux en permettant l'implantation d'éoliennes sur son territoire, en concertation avec la population et les acteurs locaux concernés. C'est pourquoi, nous avons étudié l'ensemble des possibilités d'implantation sur le territoire.

S.A.S. au Capital de 3250000 €, RCS Strasbourg B 428 604 318, Siret 428 604 318 00041, Code APE 7112B
Numero de TVA intracommunautaire FR 75 428 604 318
CAAV Strasbourg Entreprises 17206 00070 63006389837 15

Nous avons échangé en toute transparence avec votre association en vous expliquant les différents scénarios d'implantation possibles résultant des études d'impacts conduites. C'est ainsi que nous avons pu vous indiquer qu'une étude de faisabilité ne correspond pas à une intention d'implantation.

Dès lors, si l'installation de 15 éoliennes est techniquement possible, nous n'avons pas l'intention d'en implanter autant. Vous savez, par ailleurs, que la commune a délibéré pour une implantation de 6 éoliennes.

Or, nous vous avons bien précisé que nous étions ouverts à la discussion, tout comme les élus, même sur ce nombre de 6 machines, ce qui témoigne de notre volonté d'une réelle concertation.

Concernant notre proposition de concertation

Vous semblez mettre en doute notre démarche alors que nous vous avons bien indiqué vouloir mettre en place de la vraie concertation et non une simple information. La concertation ayant pour but de modifier ensemble, avec vous, les élus, les bureaux d'études spécialistes et nous, en qualité de développeur du projet, la localisation des éoliennes ainsi que leur nombre.

Ce processus vous a été proposé avec l'aval du conseil municipal bien qu'une délibération pour 6 machines ait été prise.

Nous vous avons également proposé de mettre en place différentes réunions pendant les mois d'octobre à décembre 2019, l'objectif étant également de ne pas ralentir le projet. Comme vous n'avez pas donné suite à notre proposition de concertation, nous avons avancé sur le projet, ainsi que nous vous l'avions précisé lors de nos échanges en date du 30 septembre dernier.

Nous respectons vos choix et comprenons que, pour vous, hélas, une seule éolienne de plus est une éolienne de trop, ce qui ne reflète pas la volonté des autres acteurs du projet.

Pour finir, nous prenons acte, avec regrets, de votre « hostilité » à l'égard de ce projet.

Veillez agréer, Monsieur Dumontel, l'expression de nos sentiments distingués.

Cédric LACHENAL
Chef de Projets



○ **Mars 2020 : Echange avec Monsieur Flobert, propriétaire du Château de la Noue**

Différents échanges et rencontres se sont effectués avec Monsieur Flobert afin de travailler sur les implantations. Des photomontages ont été réalisés depuis l'allée, les abords et les étages du château puis présenté au propriétaire du château.

En février 2020, le mail ci-dessous a été envoyé à M. Flobert afin de lui communiquer l'implantation qui sera présentée à l'ensemble des propriétaires/exploitants.



○ **Septembre 2020 à Mai 2010 : Echange avec les propriétaires et exploitants agricoles**

Un temps d'échange suivi d'un accord a été consacré avec les propriétaires et exploitants afin de trouver la meilleure implantation possible dans leurs parcelles. L'implantation tient compte des enjeux paysagers, acoustiques, écologiques, mais également de l'avis des propriétaires et des exploitants agricoles quant à l'implantation au niveau parcellaire.

- **14 avril 2020 : Echange avec la DREAL / validation état de l'éolien**

Afin de réaliser les diagrammes d'encerclement, les photomontages et tout autre document, une validation concernant l'état de l'éolien a été effectuée avec la DREAL le 14 avril 2020. Cette date figurera l'état de l'éolien concernant l'expertise paysagère.

- **Aout 2020 : bulletin d'information spécifique éolien**

Diffusion d'un bulletin d'information informant la population sur les résultats des expertises et des implantations

Ce bulletin a été remis au conseil municipal pour distribution dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de Charleville.



Bulletin d'information sur le projet éolien de Charleville

juillet 2020

≥ Édito

Depuis 2015, la commune de Charleville mène une réflexion quant au développement d'un nouveau projet éolien sur son territoire. L'historique ci-contre recense les principales étapes.

Aujourd'hui, les études sont finalisées et nous pouvons vous présenter les résultats par l'intermédiaire de ce bulletin d'information.

Comme vous le savez, la situation particulière actuelle ne permet pas de nous regrouper largement. Cependant, nous souhaitons poursuivre le processus de communication et de concertation instauré depuis les prémices de la réflexion.

Aussi, afin de protéger la population face à la pandémie, la permanence publique initialement prévue est remplacée par ce bulletin d'information.

Pour toute question sur le projet, vous pouvez vous adresser à :

Cédric Lachenal
Chef de projets chez OSTWIND
Tél. : 09 90 22 73 44
E-mail : lachenal@osowind.fr

≥ Historique du projet

- Mi 2015 • Diffusion d'un bulletin d'information + pré-étude de faisabilité paysagère
- Début 2016 • Diffusion d'un bulletin d'information dans le journal local
- Février 2016 • Délibération du Conseil Municipal / lancement du projet
- Mi 2016 • Lancement des études d'impact
- Fin 2016 • Signature d'une charte morale de partenariat entre OSTWIND et la commune
- Début 2017 • Information sur la tenue d'une permanence publique
- Février 2017 • Permanence publique en mairie
- Fin 2018 • Distribution d'un bulletin d'information + échange avec la Mission UNESCO + passage en pôle Energies Renouvelables
- Début 2019 • Poursuite des échanges avec la Mission UNESCO
- Mi 2019 • Délibération du Conseil Municipal pour une configuration à 6 éoliennes
- Sept. 2019 / mai 2020 • Rencontre des propriétaires et des exploitants agricoles concernés par le projet + finalisation des études

Les prochaines étapes

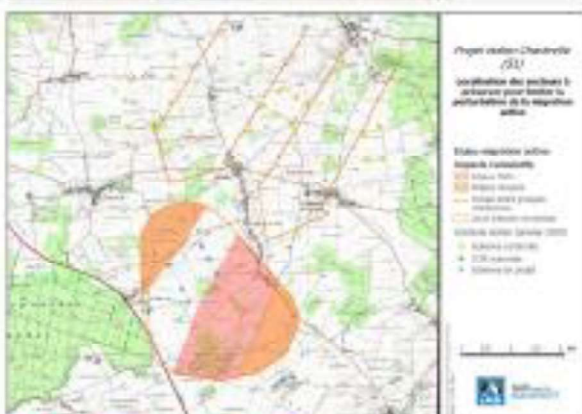
- Réception de l'ensemble des études
- Dépôt de la demande d'autorisation

3. La biodiversité



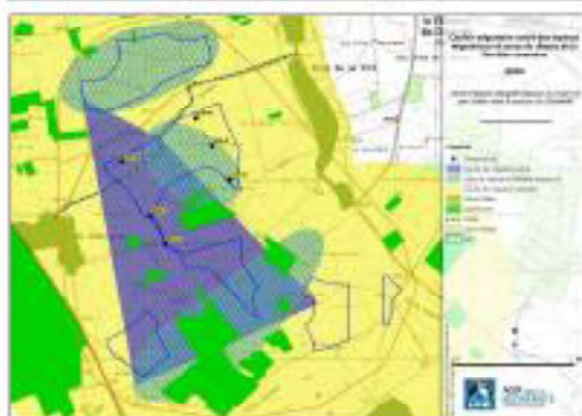
La flore

Différentes études naturalistes ont été menées sur site, parmi lesquelles une étude de la flore. Pas moins de 133 espèces végétales ont été recensées dont 9 considérées comme patrimoniales. Ainsi, des mesures spécifiques devront être mises en œuvre pour préserver les abords directs des zones les plus sensibles.



L'avi-faune

Une analyse des espèces d'oiseaux présentes sur le site a été réalisée par la LPD. Elle a permis de recenser la présence de 91 espèces. L'implantation se fera uniquement dans les zones à enjeux faible. Des mesures d'accompagnement seront mises en place, comme par exemple des couverts herbacés linéaires pour la culture des blés.



Les chiroptères

Une étude des chiroptères (chauves-souris) a permis d'analyser leur activité et leurs principaux axes de déplacement autour du site. Afin de réduire au maximum l'impact sur les chiroptères, les éoliennes seront équipées d'un système de bridage durant les périodes de migration, mais également pendant les périodes de chasse d'une espèce nommée "Sérotine". Les éoliennes sont placées à plus de 200 m des lisières des bois, espace prisé par les chauves-souris.



4. Le paysage



L'étude paysagère prend en compte les enjeux paysagers, la visibilité depuis les axes de circulation, la proximité des monuments historiques, le bâti proche, etc... La prise en compte de tous ces éléments a pour but d'intégrer au mieux les éoliennes dans le paysage. L'angulaire de 60° sur la carte ci-contre correspond à la vision de l'œil humain (en bleu sur la carte). Les simulations visuelles (photomontages) représentent les futurs parts dans le paysage existant. Elles sont présentées en page 4.



➤ Le projet éolien de Charleville

Plan de localisation



Caractéristiques du parc

Le projet éolien de Charleville compte 6 éoliennes pour une puissance totale de 13,2 mégawatts.

Caractéristiques des éoliennes

Type d'éolienne : V110
Puissance unitaire des éoliennes : 2,2 MW
Hauteur maximale en bout de pale : 135 mètres
Hauteur du moyeu : 80 mètres
Diamètre du rotor : 110 mètres

Production d'électricité

Avec sa puissance totale de 13,2 MW, le parc éolien de Charleville produira l'équivalent de la consommation annuelle de 13 000 personnes, chauffage inclus, soit plus du double des besoins des habitants de la Communauté de Communes.

Emission de CO2 annuelle évitée

La production d'électricité d'origine renouvelable par le parc éolien évitera le rejet de 9 500 tonnes de dioxyde de carbone dans l'atmosphère (750 tonnes par MW)*.

➤ Les études réalisées dans le cadre du projet

1. La sécurité et l'accès au parc



Les enjeux identifiés

- Les habitations,
- Les routes départementales,
- Les prescriptions de l'aviation civile.

Les mesures de suppression/réduction des impacts mises en place

- Respect d'une distance de sécurité autour des différents enjeux.

2. L'acoustique



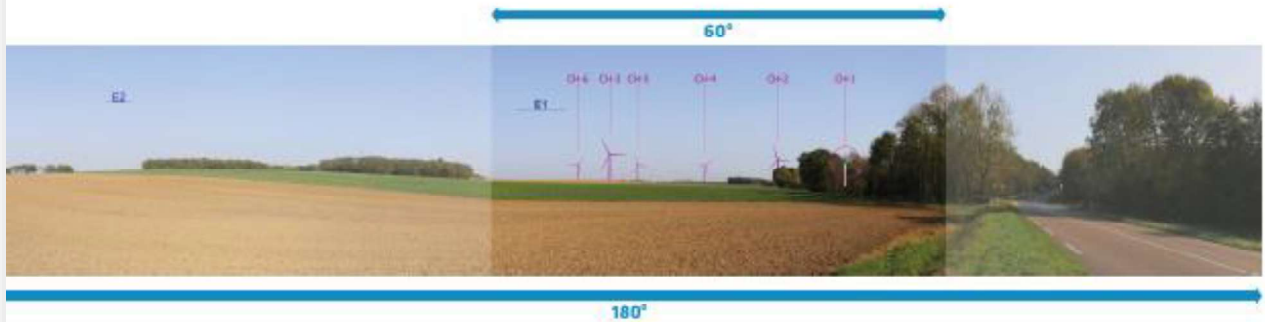
La campagne de mesures acoustiques a été menée par le bureau d'études Klétudes. 7 micros ont été posés dans les jardins des riverains les plus proches de la zone d'étude pendant plus d'un mois.

L'étude conclue au respect de la réglementation en vigueur. Cette dernière contraint les éoliennes à ne pas dépasser une émergence sonore de 3 dB(A) entre 22 h et 7 h et de 5 dB(A) entre 7 h et 22 h.

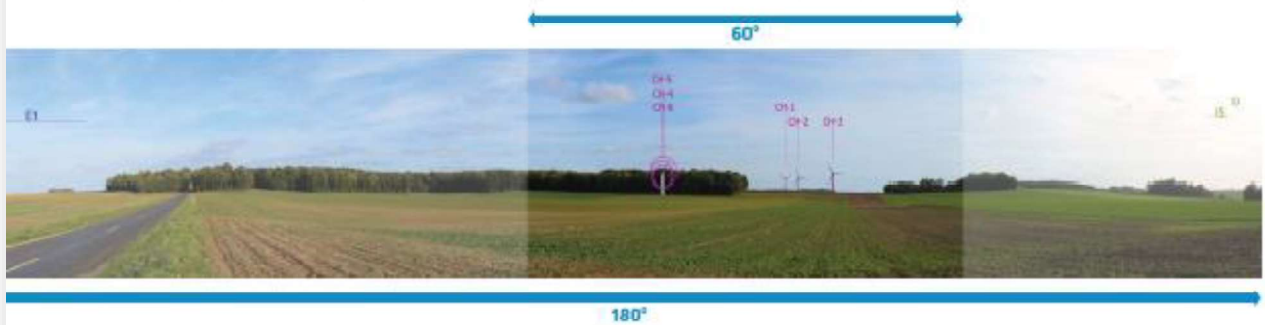
*Source : ADEME

Photomontages semi-éloignés

N°1 : photo prise depuis les abords de la route D47 à 1 227 m de distance des premières éoliennes :



N°3 : photo prise depuis les abords de la route D373 à 1 734 m de distance des premières éoliennes :



≥ Les retombées fiscales

La commune, la communauté de communes et le département percevront des retombées financières sous forme de taxes suite à la vente de l'électricité produite. Selon les estimations, les montants perçus chaque année par les collectivités pour l'ensemble du projet sont évalués à :

| | |
|---------------------------|-----------|
| Commune de Charleville | 33 430 €* |
| CC de la Brie Champenoise | 73 818 €* |
| Département de la Marne | 29 977 €* |

Au total, le projet éolien de Charleville devrait permettre aux collectivités locales de percevoir chaque année plus de 137 225 €.

Les mesures d'accompagnement

Afin de contribuer à l'amélioration du cadre de vie du territoire, OSTWIND International SAS mettra en place des mesures d'accompagnement. Celles-ci viennent en complément des mesures d'évitement et de réduction, définies selon les impacts du projet.

* Estimations basées sur la fiscalité appliquée en 2007.

OSTWIND
CONSTRUISONS ENSEMBLE L'ÉOLIEN DE DEMAIN

OSTWIND International SAS
1 rue de Berne 57300 SCHILTIGHEIM
Tél : 03 90 22 73 40
www.ostwind.fr

Protégeons notre environnement, ne pas jeter sur la voie publique

○ Juillet 2020 : courrier de l'avocat de Monsieur Flobert

Francis MONAMY

Avocat à la Cour

Institut de droit public des affaires
DEA de droit public (Paris II)
DESS de droit de l'urbanisme (Paris I)
Lauréat de l'université Panthéon-Assas

144, rue de Courcelles
75017 Paris

Tél. : 01.82.28.74.80

Fax : 01.82.28.74.89

f.monamy@monamy-avocats.fr

francisonamy.com

Toque : B. 0147

Bureau secondaire

1, rue André
60500 Chantilly

Monsieur Cédric LACHENAL
Chef de projets
Ostwind International
Espace européen de l'entreprise
1, rue de Berne
67300 Schiltigheim

Paris, le 30 juillet 2020

Par courriel (lachenal@ostwind.fr)

AFF. FLOBERT / OSTWIND

Monsieur,

Vous avez, le 6 mars 2020, transmis à monsieur Thierry Flobert, dont je suis le conseil, des indications sur l'implantation du projet éolien de Charleville permettant d'évaluer l'impact visuel de ce projet sur le domaine du château des Granges dont il est propriétaire à La Noue.

Après réflexion, mon client estime que cet impact visuel devrait être acceptable eu égard à la hauteur des installations (135 mètres), à la distance qui séparera le futur parc éolien de sa propriété et à l'absence de visibilité des machines depuis le château des Granges et de son allée.

En conséquence, il a renoncé à engager une quelconque action à l'encontre du projet tel que vous le lui avez présenté.

Cependant, il appelle expressément votre attention sur le fait qu'il n'acceptera pas que des éoliennes plus hautes que les éoliennes envisagées, qui seraient plus nettement visibles depuis sa propriété, soient ultérieurement implantées dans le même secteur et qu'il se réserve, dans ce cas, d'user de toutes les voies de droit qui lui seront ouvertes.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir en prendre bonne note, de m'accuser réception de cette lettre et de me communiquer les dates de l'enquête publique qui sera organisée sur votre demande d'autorisation.

Je vous en remercie et vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Francis MONAMY